

1792

MANIOC.org

Archives départementales de la Guadeloupe

LIBRAIRIE
RAYMOND CLAVREUIL
37, RUE S^T ANDRÉ DES ARTS
PARIS VI^e

MANIOC.org

Archives départementales de la Guadeloupe



MANIOC.org

Archives départementales de la Guadeloupe

NP

ARCHIVES
DE LA
GUADELOUPE

MANIOC.org

Archives départementales de la Guadeloupe

2009

Incendie n-108

ÉTRENNES

FRANÇAISES,

TRIBUT D'UN AMATEUR

A SA NATION.

POUR L'ANNÉE: M. DCC. LXXXVI.

Amicis et urbi.



A PARIS,

Chez ROYEZ, Libraire, Quai
des Augustins.

Avec Approbation et Privilège du Roi.

MANIOC.org

R 189

Archives départementales de la Guadeloupe

Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page. The text is arranged in several lines and is mostly obscured by fading and staining.

CALENDRIER

POUR L'ANNÉE 1786

LES QUATRE SAISONS.

Le Printems commencera cette année,
le 20 Mars.

L'Eté, le 21 Juin.

L'Automne, le 22 Septembre.

L'Hyver, le 21 Décembre.

ZODIAQUE.

Le Verseau.

Les Poissons.

Le Bélier.

Le Taureau.

Les Gémeaux.

L'Ecrévisse.

Le Lion.

La Vierge.

La Balance.

Le Scorpion.

Le Sagittaire.

Le Capricorne.

PLANETTES.

Saturne.

Jupiter.

Mars.

Le Soleil.

Vénus.

Mercure.

La Lune.

QUATRE-TEMPS.

Les 8, 10 & 11 Mars.

Les 7, 9 & 10 Juin.

Les 20, 22 & 23 Septembre.

Les 20, 22 & 23 Décembre.

FÊTES MOBILES.

La Septuagésime, le 12 Février.

Les Cendres le 1 Mars.

PASQUES, le 16 Avril.

Les Rogations, les 22, 23 & 24 Mai.

L'Ascension, le 25 Mai.

LA PENTECÔTE, le 4 Juin.

La Trinité, le 11 Juin.

La Fête-Dieu, le 15 Juin.

Le 1^{er}. Dimanche de l'Avent, le 3 Déc.

De l'Epiphanie a la Septuagésime, trois Dimanches.

De la Pentecôte à l'Avent, 25 Dimanc.

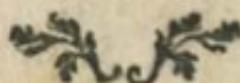
COMPUT ECCLÉSIASTIQUE.

Nombre d'or, 1	Indiction Rom. 4
Cycle Solaire, 3	Lettre Dominic. A.
Epacte, *	

ÉCLIPSES.

Il y aura cette année cinq Eclipses ; scavoir, trois de Soleil, & deux de Lune, aucune ne sera visible à Paris.

La premiere de Soleil, le 30 Janvier ; la seconde de Soleil, le 24 Juillet ; la troisiéme de Soleil, le 20 Décembre. La premiere de Lune, le 14 Janvier ; la seconde de Lune le 11 Juillet.



JANVIER.

<i>Jours de la sem.</i>	<i>Jours d. m.</i>	<i>Noms des Saints.</i>	
<i>Dimanc.</i>	1	<i>La Circoncis.</i>	
Lundi	2	S. Basile.	
Mardi	3	<i>Ste Genevieve</i>	
Mercredi	4	S. Tite Ev.	
Jeudi	5	S. Sim. Styl.	
Vendredi	6	<i>Les Rois.</i>	
Samedi	7	S. Theau.	 Prem. Quartier le
1 <i>Dim.</i>	8	S. Frédéric.	7.
Lundi	9	S. Lucien.	
Mardi	10	S. Furcy, Ab.	
Mercredi	11	S. Paul, Her.	
Jeudi	12	S. Palemon.	
Vendredi	13	S. Hilaire, E.	
Samedi	14	S. Nom de J.	 Pleine Lune le 14
2 <i>Dim.</i>	15	S. Maur, Ab.	
Lundi	16	S. Guillaume.	
Mardi	17	S. Antoine.	
Mercredi	18	Ch. S. Pierre.	
Jeudi	19	S. Sulpice.	
Vendredi	20	S. Sébastien.	
Samedi	21	Ste Agnès	
3 <i>Dim.</i>	22	S. Vincent.	 Dern. Quartier le
Lundi	23	S. Ildephonse.	22.
Mardi	24	S. Thimothee.	
Mercredi	25	Conv, S. Paul.	
Jeudi	26	Ste Paule.	
Vendredi	27	S. Julien.	
Samedi	28	S. Charlemag.	
4 <i>Dim.</i>	29	S. Franç. de S.	
Lundi	30	Ste Batilde.	 Nouv. Lune le 30
Mardi	31	Ste Radegond	

F É V R I E R.

<i>Jours de la sem.</i>	<i>Jours d. m.</i>	<i>Noms des Saints.</i>	
Mercredi	1	S. Ignace.	
Jeudi	2	<i>Purification.</i>	
Vendredi	3	S. Blaise.	
Samedi	4	Ste Agathe.	
<i>5 Dim.</i>	5	S. Romuald.	☾ Prem. Quartier le 5.
Lundi	6	S. Vast, Ev.	
Mardi	7	S. Amand, Ev.	
Mercredi	8	S. Jean de M.	
Jeudi	9	Ste Appoline.	
Vendredi	10	Ste Scolastiqu.	
Samedi	11	S. Severin.	
<i>Dim.</i>	12	<i>Septuagesime.</i>	
Lundi	13	S. Siméon.	☉ Pleine Lune le 13
Mardi	14	S. Silvain.	
Mercredi	15	S. Mélece.	
Jeudi	16	S. Lezin, Ev.	
Vendredi	17	S. Valentin.	
Samedi	18	S. Gilbert, E.	
<i>Dima.</i>	19	<i>Sexagesime.</i>	
Lundi	20	S. Onésime E.	
Mard	21	Ste Isabelle.	☾ Dern. Quartier le 21.
Mercredi	22	S. Laumer.	
Jeudi	23	S. Julien.	
Vendredi	24	S. Matthias.	
Samedi	25	S. Césaire.	
<i>Dima.</i>	26	<i>Quinquagés.</i>	
Lundi	27	S. Romain.	
Mardi	28	Ste Eulalie.	☉ Nouv. Lune le 28

*Epacte *.*

M A R S.

<i>Jours de la sem.</i>	<i>Jours d. m.</i>	<i>Noms des Saints.</i>	
Mercredi	1	<i>les Cendres.</i>	
Jeudi	2	S. Simplicie P.	
Vendredi	3	Les 5 Plaies.	
Samedi	4	S. Drausin.	
1 <i>Dim.</i>	5	<i>Quadrages.</i>	
Lundi	6	Ste Colette.	
Mardi	7	S. Thom. d'A.	
Mercredi	8	4 <i>Tems.</i>	☾ Prem. Quartier le 7.
Jeudi	9	S. Vigile, E.	
Vendredi	10	S. Grégoire.	
Samedi	11	S. Fulcran.	
2 <i>Dim.</i>	12	<i>Reminiscere.</i>	
Lundi	13	S. Doctrové	
Mardi	14	S. Longin.	☉ Pleine Lune le 14
Mercredi	15	S. Eusebe.	
Jeudi	16	S. Vulf.	
Vendredi	17	S. Léandre.	
Samedi	18	S. Nicepho.	
3 <i>Dim.</i>	19	<i>Oculi.</i>	
Lundi	20	S. Joseph	
Mardi	21	S. Benoît.	☾ Dernier Quartier le 21.
Mercredi	22	S. Victorin.	
Jeudi	23	S. Gabriel.	
Vendredi	24	S. Eutique.	
Samedi	25	<i>Annonciation.</i>	
4 <i>Dim.</i>	26	<i>Latere.</i>	
Lundi.	27	S. Jean, Her.	
Mardi	28	Ste Balbine.	
Mercredi	29	S. Eustase.	
Jeudi	30	S. Rieul, Ev.	☀ Nouv. Lune le 30
Vendredi	31	S. Guy, Abb.	

A V R I L.

<i>Jours de la sem.</i>	<i>Jours d. m.</i>	<i>Noms des Saints.</i>	
Samedi	1	S. Hugues.	
5 Dim.	2	Passion.	
Lundi	3	S. Ambroise.	
Mardi	4	S. Macaire.	
Mercredi	5	S. Vincent.	☽ Prem
Jeudi	6	S. Paterne.	Quartier le
Vendredi	7	S. Hégesipe.	5.
Samedi	8	S. Casimir.	
6 Dim.	9	Les rameaux.	
Lundi	10	S. Denis, E.	
Mardi	11	S. Procop.	
Mercredi	12	S. Timon	
Jeudi	13	S. Jules, Pap.	☉ Pleine
Vendredi	14	Vendr. Saint.	Lune le 1.
Samedi	15	S. Vulber.	
Dim.	16	PASQUES.	
Lundi	17	S. Avent n	
Mardi	18	S. Athanase.	
Mercredi	19	S. Pamphile	
Jeudi	20	S. Gombert.	
Vendredi	21	Ste. Opportu.	☾ Dern
Samedi	22	Ste Beuve.	quartier le
1 Dim.	23	Quasimodo.	21.
Lundi	24	S. Julien, Ev	
Mardi	25	S. Marc, abst	
Mercredi	26	S. Clet.	
Jeudi	27	S. Anastase.	
Vendredi	28	S. Artheme.	☉ Nouv
Samedi	29	Ste. Marie Eg	Lune le 28
2 Dim.	30	S. Eutrope.	

Nombre d'or 1.

M A I.

<i>Jours de la sem.</i>	<i>Jours d. m.</i>	<i>Noms des Saints.</i>	
Lundi	1	S. Jac. S. Ph.	
Mardi	2	S. Athanase.	
Mercredi	3	Inv. Ste Croix.	
Jeudi	4	Ste Monique.	
Vendredi	5	C. de S. Aug.	☽ Prem
Samedi	6	S. Jean P. Lat	Quartier le
3 Dim.	7	S. Stanislas.	5.
Lundi	8	App. S. Mic.	
Mardi	9	Tr. de S. Nic.	
Mercredi	10	S. Alexandre.	
Jeudi	11	S. Grégoire.	
Vendredi	12	Ste Perpétue.	
Samedi	13	S. Servais, Ev.	☉ Plein
4 Dim.	14	S. Patrice.	Lune le 13
Lundi	15	S. Anselme.	
Mardi	16	S. Honoré.	
Mercredi	17	S. Gengoult.	
Jeudi	18	S. Venant.	
Vendredi	19	S. Yves, Ab.	
Samedi	20	S. Antonin.	
5 Dim.	21	S. Robert, A.	☾ Dern.
Lundi	22	<i>Les Rogations.</i>	Quartier le
Mardi	23	S. Jean Sile.	21.
Mercredi	24	S. Ponce, D.	
Jeudi	25	<i>Ascension.</i>	
Vendredi	26	S. Didier, Ev.	
Samedi	27	S. Hildevert.	☉ Nouv.
6 Dim.	28	S. Germ. E. P.	Lune le 27
Lundi	29	40 Martyrs.	
Mardi	30	S. Isidore.	
Mercredi	31	Ste Petronille.	

J U I N.

<i>Jours de la sem.</i>	<i>Jours d. m.</i>	<i>Noms des Saints.</i>	
Jeudi	1	S. Potin, Ev.	
Vendredi	2	Ste Clotilde.	☾ Prem. Quartier le 3.
Samedi	3	<i>Vigile-jeune.</i>	
<i>Diman</i>	4	PENTECOTE.	
<i>Lundi</i>	5	S. Othon.	
<i>Mardi</i>	6	S. Claude.	
Mercredi	7	4 <i>Tems.</i>	
Jeudi	8	S. Médard.	
Vendredi	9	S. Léon, Ev.	
Samedi	10	S. Landry.	☉ Pleine Lune le 11
<i>Dim.</i>	11	<i>La Trinité.</i>	
Lundi	12	S. Optat, Ev.	
Mardi	13	S. Gordien.	
Mercredi	14	S. Ant. de P.	
Jeudi	15	<i>Fête-Dieu.</i>	
Vendredi	16	S. Robert.	
Samedi	17	S. Avit, Abb.	
<i>Dim.</i>	18	Ste Marine. V.	☾ Dernier Quartier le 19.
Lundi	19	S. Gerv. S. Pr.	
Mardi	20	S. Leufr.	
Mercredi	21	S. Crescent.	
Jeudi	22	<i>Oct. Fê. Dieu.</i>	
Vendredi	23	<i>Vigile-jeune.</i>	
Samedi	24	<i>Nat. S. J. B.</i>	
<i>Dim.</i>	25	Ste Théod.	☉ Nouv. Lune le 25
Lundi	26	S. Gontran.	
Mardi	27	S. Maximin.	
Mercredi	28	<i>Vigile-jeune.</i>	
Jeudi	29	<i>S. Pierre S. P.</i>	
Vendredi	30	<i>Comm. S. P.</i>	

Cycle Solaire 3.

J U I L L E T.

<i>Jours de la sem.</i>	<i>Jours d. m.</i>	<i>Noms des Saints.</i>	
Samedi	1	S. Martial.	
4 <i>Dim.</i>	2	Visit. de N. D.	
Lundi	3	S. Anatole.	☾ Prem. Quartier le
Mardi	4	Tr. S. Martin.	3.
Mercredi	5	S. Paul, Ev.	
Jeudi	6	S. Goard, Pr.	
Vendredi	7	S. Severe, Ev.	
samedi	8	S. Quentin.	
5 <i>Dim.</i>	9	S. Eracle, Ev.	
Lundi	10	Ste Félicité	
Mardi	11	Tr. de S. Ben.	☉ Pleine Lune le 11
Mercredi	12	S. Prix.	
Jeudi	13	S. Menon.	
Vendredi	14	S. Bonavent.	
Samedi	15	Ste Rosalie.	
6 <i>Dim.</i>	16	N. D. M. C.	
Lundi	17	S. Sperat, M.	
Mardi	18	S. Clair, P.	☾ Dernier Quartier le
Mercredi	19	S. Vinc. de P.	18.
Jeudi	20	Ste Marguer.	
Vendredi	21	S. Victor.	
Samedi	22	Ste M. Magdel.	
7 <i>Dim.</i>	23	S. Apollinaire	
Lundi	24	Ste Ch. J. Can.	
Mardi	25	S. Jac. S. Chr.	☉ Nouv. Lune le 25
Mercredi	26	Tr. S. Marcel.	
Jeudi	27	Ste Colombe.	
Vendredi	28	Ste Anne.	
samedi	29	Ste Marthe, V.	
8 <i>Dim.</i>	30	S. Abdon, S.	
Lundi	31	S. Germ. Aux.	

A O U T.

<i>Jours de la sem.</i>	<i>Jours d. m.</i>	<i>Noms des Saints.</i>	
Mardi	1	S. Pierre es-L.	
Mercredi	2	Suf. Ste Cour.	☽ Premier Quartier le
Jeudi	3	S. Etienne P.	2.
Vendredi	4	S. Dominique	
Samedi	5	N. D. des N.	
9 Dim.	6	Transf. N, S.	
Lundi	7	S. Rom. M.	
Mardi	8	S. Spire	
Mercredi	9	S. Victrice.	☉ Pleine Lune le 9.
Jeudi	10	S. Laurent.	
Vendredi	11	Ste Sufane.	
Samedi	12	Ste Claire.	
10 Dim	13	Susc. Ste. Cr.	
Lundi	14	Vigile-jeûne.	
Mardi	15	ASSOMPT.	
Mercredi	16	S. Roch.	☾ Dernier Quartier le
Jeudi	17	S. Mammès.	16.
Vendredi	18	Ste Hélène.	
Samedi	19	S. Louis, Ev.	
11 Dim.	20	S. Bernard, A.	
Lundi	21	S. Priva, Ev.	
Mardi	22	S. Symphorien	☽ Nouv. Lune le 23
Mercredi	23	S. Sidoine, E.	
Jeudi	24	S. Barthelemi.	
Vendredi	25	S. Louis.	
Samedi	26	S. Ouen. F. J. C.	
12 Dim.	27	S. Ebbon, Ev.	
Lundi	28	S. Augustin.	
Mardi	29	Déc. S. Jean.	☽ Premier Quartier le
Mercredi	30	S. Fiacre, Sol.	
Jeudi	31	S. Médéric.	31.

S E P T E M B R E.

<i>Jours de la sem.</i>	<i>Jours d. m.</i>	<i>Noms des Saints.</i>	
Vendredi	1	S. Leu S. Gil.	
Samedi	2	S. Lazare.	
13 Dim.	3	S. Ayoul, Ab.	
Lundi	4	Ste Rosalie.	
Mardi	5	S. Antonin.	
Mercredi	6	Ste Reine.	
Jeudi	7	S. Cloud.	
Vendredi	8	<i>Nativ. N. D.</i>	☉ Pleine Lune le 8.
Samedi	9	S. Juste, Ev.	
14 Dim.	10	S. Nicolas T.	
Lundi	11	Ste Théod.	
Mardi	12	S. Armand E.	
Mercredi	13	S. Amé, Ev.	
Jeudi	14	E. Ste Croix.	☾ Dern. Quartier le 14.
Vendredi	15	S. Nicodème.	
Samedi	16	S. Jean Chris.	
15 Dim.	17	S. Lamb.	
Lundi	18	Ste Euphémie.	
Mardi	19	S. Janvier.	
Mercredi	20	Ste Lucie. 4 T.	
Jeudi	21	S. Matthieu.	
Vendredi	22	S. Maurice M.	☉ Nouv. Lune le 22
Samedi	23	Ste Thec.	
16 Dim.	24	S. Andoche	
Lundi	25	Ste Justine.	
Mardi	26	S. Florent.	
Mercredi	27	S. Côm. S. D.	
Jeudi	28	Ste Eustoche.	
Vendredi	29	S. Michel.	☾ Prem. Quartier le
Samedi	30	S. Jérôme.	

O C T O B R E.

<i>Jours de la sem.</i>	<i>Jours d. m.</i>	<i>Noms des Saints.</i>	
17 <i>Dim.</i>	1	S. Remi, Ev.	
Lundi	2	SS. Anges G.	
Mardi	3	S. Leger.	
Mercredi	4	S. François	
Jeudi	5	Ste Aure, V.	
Vendredi	6	S. Bruno	
Samedi	7	Ste Julie.	☉ Pleine Lune le 7.
18 <i>Dim.</i>	8	Ste Brigitte.	
Lundi	9	S. Denis.	
Mardi	10	S. Aldric.	
Mercredi	11	S. Nicaise.	
Jeudi	12	S. Wilfride.	
Vendredi	13	S. Geraud.	
Samedi	14	S. Caliste, P.	☾ Dern. Quartier le 14.
19 <i>Dim.</i>	15	Ste Thérèse.	
Lundi	16	S. Eliphe.	
Mardi	17	S. Cerbonnet.	
Mercredi	18	S. Luc, Ev.	
Jeudi	19	S. Caprais.	
Vendredi	20	S. Aderald.	
Samedi	21	S. Ursule.	
20 <i>Dim.</i>	22	S. Mellon.	☉ Nouv. Lune le 22
Lundi	23	S. Romain.	
Mardi	24	S. Magloire.	
Mercredi	25	S. Crép. S. C.	
Jeudi	26	S. Rogatien.	
Vendredi	27	S. Frumence.	
Samedi	28	S. Sim. S. Jud.	
21 <i>Dim.</i>	29	S. Bon, Pape,	☾ Prem. Quartier le 30.
Lundi	30	S. Patrice.	
Mardi	31	Vigile-jeûne.	

N O V E M B R E.

<i>Jours de la sem.</i>	<i>Jours d. m.</i>	<i>Noms des Saints.</i>	
Mercredi	1	<i>Toussaints.</i>	
Jeudi	2	<i>Trépassés.</i>	
Vendredi	3	S. Marcel.	
Samedi	4	S. Charles.	
22 <i>Dim.</i>	5	S. Hubert.	
Lundi	6	S. Léonard.	☉ Pleine Lune le 6.
Mardi	7	S. Achille.	
Mercredi	8	S. Godefroi	
Jeudi	9	S. Mathurin.	
Vendredi	10	S. Quintien.	
Samedi	11	S. Martin.	
23 <i>Dim.</i>	12	S. René, Ev.	☾ Dern. Quartier le 12.
Lundi	13	S. Brice	
Mardi	14	Ste Marie.	
Mercredi	15	S. Malo, Ev.	
Jeudi	16	S. Edme, Ev.	
Vendredi	17	S. Agnan, E.	
Samedi	18	S. Grégoire	
24 <i>Dim.</i>	19	Ste Elifabeth.	
Lundi	20	S. Mandé.	☉ Nouv. Lune le 20
Mardi	21	Préf. N. D.	
Mercredi	22	Ste Cécile.	
Jeudi	23	S. Clément.	
Vendredi	24	S. Chryfog.	
Samedi	25	Ste Catherine.	
25 <i>Dim.</i>	26	S. Basse, Sol.	
Lundi	27	S. Vital.	☽ Prem. Quartier le 27.
Mardi	28	S. Théodule.	
Mercredi	29	S. Saturnin.	
Jeudi	30	S. André.	

Lettre Dominicale A.

D É C E M B R E .

<i>Jours de la sem.</i>	<i>Jours d. m.</i>	<i>Noms des Saints.</i>	
Vendredi	1	S. Eloi.	
Samedi	2	S. Franç. Xav.	
1 <i>Dim.</i>	3	<i>Avent</i>	
Lundi	4	Ste Barbe.	
Mardi	5	S. Sabas.	☉ Pleine Lune le 5.
Mercredi	6	S. Nic. <i>Vig. j.</i>	
Jeudi	7	Ste Eulalie.	
Vendredi	8	<i>Conc. N. D.</i>	
Samedi	9	<i>Vigile-jeûne.</i>	
2 <i>Dim.</i>	10	S. Daniel.	
Lundi	11	Ste Fare.	
Mardi	12	S. Damase.	☾ Dern Quartier le 12.
Mercredi	13	Ste Luce, V.	
Jeudi	14	Ste Adélaïde.	
Vendredi	15	S. Memin.	
Samedi	16	S. Timoléon.	
3 <i>Dim.</i>	17	Ste Crisp.	
Lundi	18	S. Hermog.	
Mardi	19	S. Philogone.	
Mercredi	20	4 <i>Tems.</i>	☀ Nouv Lune le 20.
Jeudi	21	S. Th. <i>Hiver.</i>	
Vendredi	22	S. Pellerin.	
Samedi	23	<i>Vigile-jeûne.</i>	
4 <i>Dima.</i>	24	Ste Victoire.	
Lundi	25	N O E L.	
Mardi	26	S. Etienne.	
Mercredi	27	S. Jean, Ev.	
Jeudi	28	SS. Innocents.	☾ Premier Quartier le 28.
Vendredi	29	S. Thomas C.	
Samedi	30	S. Sabin, Ev.	
<i>Dim.</i>	31	S. Sylvestre.	

MAISONS SOUVERAINES.

MAISON ROYALE DE FRANCE.

LOUIS XVI, né à Versailles. le 23 Août 1754, nommé duc de Berry, puis Dauphin, 30 Déc. 1765, Roi de France et de Navarre 10 Mai 1774, sacré et couronné à Reims 11 Juin 1775, marié 16 Mai 1770, à

Reine. Marie-Ant.-Jof. de Lorraine, archiduchesse d'Autriche, sœur de l'Empereur, née à Vienne 2 Novemb. 1755.

Fils. Louis - Jof. - Xav. - François, Dauphin, né à Versailles le 22 Octob. 1781.

Louis-Antoine, *duc de Normandie*, né à Versailles le 27 Mars 1785.

Fille. Marie - Thérèse - Charlotte de France, *Madame*, née à Versailles 19 Décembre 1778.

Freres. Louis-Stanislas-Xavier, *comte de Provence*, MONSIEUR, né à Versailles 17 Nov. 1755, marié 14 Mai 1771, à

Mar.-Jof.-L. de Savoie, *comtesse de Provence*, MADAME, née 2 septemb. 1753.

Charles-Philippe, *Comte d'Artois*, né à Versailles 9 Octobre 1757, marié 16 Novembre 1773, à

Marie-Thérèse de Savoie , née 31
Janvier 1756 , dont :

Neveux. N. , duc d'Angoulême , né
à Versailles 6 Août 1775 , grand-prieur
de France en 1776.

Charles-Ferdinand , duc de Berry ,
né à Versailles 24 Janvier 1778.

Sœurs. Marie - Adélaïde - Clotilde-
Xaviere. Voyez *Savoie*.

Elisabeth-Philippine-Marie - Hélène,
née à Versailles 3 Mai 1764.

Tantes. Marie-Adélaïde , née à Ver-
sailles 23 Mars 1732.

Victoire-Louise-Marie-Thérèse , née
à Versailles 11 Mai 1733.

Louise - Marie , née à Versailles 15
Juillet 1737 , Religieuse Carmélite 1
Octobre 1771 , élue Supérieure 25 No-
vembre 1773.

PRINCES DU SANG.

BRANCHE D'ORLÉANS

LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH, duc d'Or-
léans , né à S. Cloud 13 Avril 1747,
marié 5 Avril 1769 , à

Epouse. Louise-Marie-Adélaïde de
Bourbon , fille de M. le duc de Pen-
thievre , née 13 Mars 1753.

Fils. N... duc de Chartres , né 6
Octobre 1773.

N... duc de Valois , né 3 Juillet
1775.

N... duc de Montpensier , né 7 Oc-
tobre 1779.

Fille. N. Mademoiselle d'Orléans,
née 23 août 1777.

BRANCHE DE BOURBON CONDÉ.

LOUIS-JOSEPH de Bourbon, *Prince de Condé*, né à Paris 9 Août 1736, marié 3 Mai 1753, à Charlotte-Godefride-Elis. de Rohan - Soubise, veuf 4 Mars 1760.

Fils. Louis - Henri - Joseph, duc de Bourbon, né à Paris 13 Avril 1756, marié 24 Avril 1770, à

Louise-Marie-Thérèse-Bathilde d'Orléans, née à S. Cloud 9 juillet 1750, dont :

Petit-fils Louis-Ant.-Henri duc d'Enghien, né à Chantilly 2 août 1772.

Fille. Louise-Adélaïde, née 5 Octob. 1757.

BRANCHE DE BOURBON CONTI.

LOUIS-FRANÇOIS-JOS. de Bourbon, *prince de Conti*, né à Paris 1 Septemb. 1734, marié 7 Fév. 1759, à

Epouse. Fortunée-Marie d'Est, princesse de Conti, née 24 Novemb. 1731.

LOUIS - JOS. - MARIE de Bourbon, *duc de Penthièvre*, né à Rambouillet 16 Novembre 1725, marié 29 Décemb. 1744, à Marie-Thér.-Félicité d'Est, veuf 30 Avril 1754.

Brue. Marie-Thér.-Louise de Savoie Carignan, née 8 Sept. 1749, mariée

17 Janvier 1767, à Louis-Alexandre-Joseph - Stanislas de Bourbon, prince de Lamballe, et fils du duc de Penthièvre, veuve 6 Mai 1768.

MAISON ROYALE D'ESPAGNE.

CHARLES III, né 20 Janvier 1716, Roi des deux Siciles, 15 Mai 1734, puis Roi d'Espagne 10 Août 1759; marié 19 Juin 1738, à Marie-Amélie de Saxe, veuf 27 Sept. 1760.

Fils. Charles-Antoine Pascal, prince des Asturies, né 12 Nov. 1748, marié 4 Sept. 1765, à

Epouse. Louise-M.-Th. de Parme, née 9 Décemb. 1751, dont :

Petits-fils. Charles-François de Paule, }
Philippe - François } nés 5 Sept. 1783.
de Paule, }

Petites-filles. Charlotte-Joach., née 25 Avril 1775, mariée 23 Mai 1785, à Jean-Marie-Louis, Infant de Portug.

Marie-Amélie, née 10 Janv. 1779.

Marie-Louise, née 6 Juillet 1782.

Fils. Ferdinand. Voyez *Deux Siciles.*

Gabriel-Antoine-François-Xavier, né

11 Mai 1752.

Antoine-Pascal, né 31 Déc. 1755.

Filles. Marie-Josephine, née 16 Juillet 1744.

Marie-Louise. Voyez *Toscane.*



MAISON ROYALE
DU PORTUGAL.

Reine. MARIE-FRANÇOISE-ÉLISABETH de Portugal, née 21 Déc. 1734, Reine de Portugal et des Algarres, 24 Février 1777, mariée 6 Juin 1760, à son oncle.

Roi. DON PIERRE, né 5 Juillet 1717.

Fils. Joseph-François-Xavier, prince du Brésil, né 21 Aout 1761, marié 21 Février 1777, à

Marie-Françoise-Benoîte, sœur de la Reine, née 25 Juillet 1746.

Jean-Marie-Louis, né 13 Mai 1767, marié 23 Mai 1785, à

Dona Charlotte, Infante d'Espagne, née 25 Avril 1773.

Fille. Marie-Antoinette, née 15 Décembre 1768.

Sœur. Marie-Anne-Françoise, née 7 Octobre 1736.

MAISON ROYALE DE NAPLES
ET DE SICILE.

FERDINAND IV, Infant et fils du Roi d'Espagne, né 12 Janv. 1751, Roi 5 Octob. 1759, marié 7 Avr. 1768, à

Reine. Marie-Charlotte-Louise de Lorraine, sœur de l'Empereur, née 13 Aout 1752.

Fils. François - Janvier - Joseph, né
25 Avril 1780.

Filles. Marie - Thérèse, née 6 juin
1772.

Marie-Anne-Josephine; née 23 No-
vembre 1775.

Marie-Christine, née le 17 Janvier
1779.

Marie-Amélie, née 26 Avril 1782.

SOUVERAIN DE ROME.

PIE VI, (Jean - Antoine Braschi,)
né à Cesène, ville de la Romagne,
27 Décembre 1717, cardinal 26 Avril
1773, élu pape 15 Fév. 1777, sacré et
couronné 22 du même mois.

MAISON ROYALE DE SARDAIGNE.

VICTOR-AMÉDÉE III, né 26 Juin
1726, Roi de Sardaigne, 20 Février
1773, marié 31 Mai 1750, à Marie-
Ferdinande d'Espagne, morte en 1785.

Fils. Charles - Émanuel - Ferdinand,
prince de Piémont, né 24 Mai 1751,
marié 27 Août 1775, à

Marie-Adélaïde-Clotilde de France,
née 23 Septembre 1759.

Victor - Émanuel de Savoie, *duc*
d'Aost, né 24 Juillet 1759.

Maurice-Marie-Joseph, *duc de Mont-*
ferrat, né 13 Septembre 1762.

Charles-Félix-Joseph, *duc de Geneve*,
né 6 Avril 1765.

Joseph-Benoît, *comte de Maurienne*,
né 5 Octobre 1766.

Frere. Benoît - Marie - Maurice, *duc
de Chablais*, né 21 Juin 1741, marié
19 Mars 1775, à

Marie-Anne-Charlotte-Gabrielle de
Savoie, née 17 Décembre 1757.

Sœur. Marie-Félicité, née 19 Mars
1730.

BRANCHE DE SAVOIE
CARIGNAN.

CHARLES - MARIE - FERDINAND,
prince de Carignan, né 24 Oct. 1770.

Mere. Josephine - Thérèse de Lor-
raine, *princesse douairiere de Carignan*,
née 26 Août 1753.

Oncle. Eugene-Marie-Louis-Hilaire,
né 21 Octobre 1753.

Tantes. Charlotte - Marie - Louise,
née 17 Août 1744.

Léopoldine-Marie, née 21 Décemb.
1744, mariée au prince Jean-André,
d'Oria Pamphili.

Gabrielle-Marie, née 17 Mars 1748,
mariée en 1769, au prince Ferdinand
Lobkowitz.

MAISON IMPÉRIALE.

JOSEPH II, archiduc d'Autriche, né

13 Mars 1741, couronné roi des Romains, 3 Avril 1764, Empereur 18 Août 1765, Grand-Maître de l'Ordre de la Toison d'or, et de l'Ordre de Marie-Thérèse, 19 Août de la même année, marié, 1^o. 6 Octob. 1760, à Marie-Isabelle, princesse de Parme, morte 26 Novemb. 1763; 2^o. 23 Fév. 1765, à

Josephine-Marie-Félicité, sœur du feu duc de Bavière, morte 27 Mai 1767.

Freres. Pierre Léopold... Voyez *Toscane*.

Ferdinand-Charles, né 1 Juin 1754, marié 15 Octobre 1771, à

Marie-Béatrix de Modène, née 7 Avril 1750, dont :

Neveux. François-Joseph-Jean, né 7 Septembre 1779.

Ferdinand, né 25 Avril 1781.

Maximilien, né 14 Juillet 1782.

Nièces. Marie-Thérèse, née 1^{er}. Novembre 1773.

Marie-Léopoldine-Anne-Josephine-Jeanne, née 10 Décembre 1776.

Frere. Maximilien-François-Xavier, archiduc, né le 8 Décembre 1756, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, 4 Juillet 1780, co-adjuteur de l'électeur de Cologne, 7 Août même année, et de l'évêché de Munster, 16 du même mois, titulaire de ces deux prélatures en 1784.

Sœurs. Marie-Anne, archiduchesse, née 6 Octobre 1738, Abbessse de Prague en 1755.

Marie-Christine, née 13 Mai 1742, mariée 8 Avril 1766, au prince Albert de Saxe.

Marie-Élisabeth, née 13 Août 1743.

Marie - Amélie. Voyez *Parme*.

Marie-Caroline. Voyez *Naples*.

Marie - Antoinette. Voyez *France*.

MAISON IMPÉRIALE
DE RUSSIE.

CATHERINE ALEXIEWNA II, née 2 Mai 1729, mariée 1 Septembre 1745, à Pierre III, empereur; impératrice et autocratice de toutes les Russies, 28 Juin 1762, veuve 28 Juillet 1762, couronnée à Moscou 3 Octobre 1762.

Fils. Paul Petrovitz, fils de l'impératrice, grand-duc de Russie, né 1 Oct. 1754, marié 10 Oct. 1773, à Natalie Alexiewna de Hesse-Darmstadt, veuf 26 Avril 1776; remarié la même année à

Marie Fædorowna de Wurtemberg, née 25 Octobre 1759, dont :

Petits-fils. Alexandre Polovitz, né 23 Décembre 1777.

Constantin Paulovitz, né 8 Mai 1779.

Petites-Filles. Alexandra Paulowna, née 9 Août 1783.

Héleue Paulowna, née 13 Décemb.
1784.

MAISON OTTOMANE.

ABDULH - HAMET, né 20 Mars
1725, proclamé grand-sultan 21 Janv.
1774, couronné 27 du même mois.

Fils. Sultan Hamid, né 7 Décemb.
1776.

Sultan Selim, né 17 Mars 1779.

Sultan Mustapha, né 9 Sept. 1779.

Sultan Mehemet, né 20 Sept. 1782.

N né en 1783.

Sultan Mahmoud, né 20 Juillet 1785.

Filles. Sultane Hesma, née 20 Août
1778.

Sultane Rebia, née 21 Mars 1780.

Sultane N. née 10 Juillet
1780.

Sultane Melek, née 27 Janvier 1781.

Sultane N née 8 Août 1781.

Neveux. Sultan Selim, fils de Musta-
pha III, né 24 Décemb. 1761.

Nièce. Sultane Beyran, sœur du pré-
cédent, mariée 6 Mai 1784, à
Selictar - Mustapha - Pacha.

MAISON ROYALE
D'ANGLETERRE.

GEORGES III, né 4 Juin 1738, pro-
clamé roi d'Angleterre, et électeur de

Hanovre , 26 Octobre 1760 , marié 8
Septembre 1761 , à

Reine. Sophie - Charlotte , princesse
de Mecklembourg - Strélitz , née 16
Mai 1744 , couronnée 22 Sept. 1761.

Fils. Georges - Frédéric - Auguste ,
prince de Galles , né 12 Août 1762.

Frédéric , *duc d'York* , né 16 Août
1763 , prince-évêque d'Osnabruck , 27
Février 1764.

Guillaume-Henri , né 21 Août 1765.
Édouard , né 2 Novembre 1767.

Ernest-Auguste , né 5 Juin 1771.

Auguste-Frédéric , né 27 Janv. 1773.

Adolphe-Frédéric , né 24 Fév. 1774.

Filles. Charlotte - Auguste-Matilde ,
née 29 Septembre 1766.

Augustine-Sophie , née 8 Nov. 1768.

Élisabeth , née , 22 Mai 1770.

Marie , née 25 Avril 1776.

Sophie , née 3 Novembre 1777.

Amélie , née 3 Novembre 1783.

Frere. Guillaume - Henri , duc de
Gloucester et d'Édimbourg , né 25

Novembre 1743 , marié 6 Septembre
1766 , à

Marie Walpole , veuve du comte de
Waldegrave , née 3 Juillet 1739 , dont :

Neveu. Guillaume - Frédéric , né 25
Janvier 1776.

Niece. Sophie - Matilde , née 29 Mai
1773.

Frere. Henri-Frédéric , duc de Cum-
berland , né 7 Novembre 1745 , marié

3 Novembre 1771 , à

Anne - Luttrell , fille du vicomte Carhampton , et veuve de Christophe Horton , écuyer.

Sœur. Augustine , mariée au duc de Brunswick - Wolfenbutel.

Tante. Amélie - Sophie - Éléonore , née 16 Juin 1711.

MAISON ROYALE
DE DANEMARCK.

CHRISTIAN VII , né 29 Janv. 1749 , roi de Danemarck et de Norwége , 13 Janvier 1766 , marié 8 Oct. 1766 , à Catherine - Mathilde d'Angleterre , veuf 10 Mai 1775.

Fils. Frédéric , *prince royal* , né 28 Janvier 1768.

Fille. Louise-Augustine , née 7 Juil. 1771.

Frere. Frédéric , né 11 Octob. 1753 , marié 11 Octob. 1774 , à

Sophie - Frédéric de Mecklembourg-Schwerin , née 24 Août 1758.

Nièce. Julienne - Marie , née 2 Mai 1784.

Sœurs. Sophie - Madeleine. Voyez *Suede*.

Guillemine - Caroline. Voyez *Hesse-Cassel*.

Louise. Voyez *Hesse-Cassel*.

Belle-mere. Jeanne-Marie de Brunswick-Wolfembutel , reine douairiere ,

née 4 Sept. 1729 , mariée 26 Juin 1752 ,
à Frédéric VI, veuve 13 Janv. 1766.

MAISON ROYALE DE SUEDE.

GUSTAVE III , de Ho.stein - Eutin ,
né 24 Janvier 1746 , roi de Suede 12
Février 1771 , marié en Octob. 1776 , à
Reine. Sophie de Danemarck , née
3 Juillet 1746.

Fils. Gustave-Adolphe , prince royal
héréditaire , né 1 Novemb. 1778.

Frere. Charles , duc de Sudermanie ,
né 7 Oct. 1748 , marié 7 Juil. 1774 , à
Hedwige - Élisabeth - Charlotte de
Holstein-Eutin , fille du dernier évêque
de Lubeck , née 22 Mars 1759.

Frere. Frédéric-Adolphe , duc d'Os-
trogothie , né 18 Juillet 1753.

Sœur. Sophie - Albertine , née 8 Oct.
1753 , co-adjutrice de l'abbaye Qued-
linbourg , en 1767.

MAISON ROYALE DE POLOGNE.

STANISLAS-AUGUSTE PONIATOW-
SKI , roi de Pologne , grand-duc de
Lithuanie , &c. né 17 Janvier 1732 ,
élu 7 Septembre 1764 , couronné 25
Novemb. suiv.

Frere. Casimir , prince Poniatowski ,
né 15 Sept. 1721 , marié en Janv. 1751 , à
Appollonice , fille de Basile Ustrzyky ,

Castellan de Przemisl , née 17 Janvier 1736 , dont :

Neveu. Stanislas , né 23 Nov. 1754.

Nièce. Constance , née 2 Mars 1759 , mariée 4 Avril 1775 , au comte Stanislas de Tyszkiewick.

Frere. Michel , prince Poñiatowski , né 12 Octobre 1736 , évêque de Plozo en 1773 , archevêque de Guesne en 1784.

Sœurs. Louise , née en 1728 , mariée au C. Jean Zamoiscky.

Isabelle , née en 1730 , veuve 9 Oct. 1771 , du comte Jean-Clément Branicky.

Belle-nièce. Thérèse , comtesse de Kinsky , veuve du prince André , fils du prince Casimir ; dont un prince et une princesse.

MAISON ROYALE DE PRUSSE.

FRÉDÉRIC II , né 24 Janvier 1712 , électeur de Brandebourg et roi de Prusse , 31 Mai 1740 , marié 12 Juin 1733 , à

Reine. Élisabeth-Christine de Brunswick-Wolfembuttel , née 8 Nov. 1715.

Neveu. Frédéric-Guillaume , né 25 Septembre 1744 , marié 12 Juillet 1765 , à

Élisabeth-Christine de Brunswick-Wolfembuttel , remarié 15 Juillet 1769 , à

Frédérique-Louise , princesse de Hesse-Darmstadt , née 16 Octobre 1751 , dont :

Arrieres-neveux. Frédéric-Guillaume,
né 3 Août 1770.

Frédéric-Louis-Charles, né 5 Nov.
1773.

Frédéric-Henri-Charles, né 30 Dé-
cembre 1781.

Frédéric-Guillaume-Charles, né 3
Juillet 1783.

Arrieres-nièces. Frédérique-Louise,
née 13 Novembre 1774.

Frédérique-Christiane, née 2 Mai
1780.

*Arriere-nièce du premier lit du prince
Frédéric-Guillaume.* Frédérique-Char-
lotte-Ulrique-Catherine, née 7 Mai
1767.

Nièce. Frédérique-Sophie, sœur du
prince de Prusse, née 7 Août 1751.
Voyez Provinces-Unies.

Freres. Frédéric-Henri, né 18 Janv.
1726, marié 15 Mai 1752, à

Guillemine de Hesse-Cassel, née
23 Février 1726.

Auguste-Ferdinand, né 23 Mai 1730,
marié 27 Septembre 1755, à

Anne-Élisabeth-Louise de Brande-
bourg-Schwedt, née 22 Avril 1738,
dont :

Neveux Frédéric-Christian, né 11
Novembre 1771.

Louis-Christian, né 18 Nov. 1772.

Frédéric-Guillaume, né 19 Sept. 1779.

Nièces. Frédérique-Élisabeth, née
1^{er}. Novembre 1761.

Frédérique-Louise-Dorothee-Philip-

pine, née 24 Mai 1770.

Sœurs. Philippine-Charlotte. Voyez *Brunswick-Wolfembutel.*

Louise-Ulrique. Voyez *Suede.*

Cousin, Henri-Frédéric Margrave de Brandebourg - Schwedt, né 21 Août 1709, marié 13 Mars 1739, à Léopoldine-Marie d'Anhalt Dessau, veuve 27 Janvier 1782, dont :

Cousines. Frédérique-Charlotte-Léopoldine - Marie abbesse d'Herforden, née 18 Août 1745.

Louise-Henriette-Guillemine, née 14 Septembre 1750. Voyez *Anhalt-Dessau.*

Henriette - Marie, née 2 Mars 1702, veuve 23 Novembre 1731, du prince Frédéric-Louis de Wurtemberg.

MAISON SOUVERAINE DE TOSCANE.

LÉOPOLD, archiduc d'Autriche, né 5 Mai 1747, grand-duc de Toscane 23 Août 1764, marié 16 Février de la même année, à

Grand-Duchesse, Marie-Louise, Inf. d'Espagne, née 24 Novembre 1745.

Fils. François-Joseph, prince héréditaire, né 12 Février 1768.

Joseph-Ferdinand, né 6 Mai 1769.

Charles, né 5 Septembre 1771.

Alexandre Léopold, né 14 Août 1772.

Joseph-Antoine-Jean-Baptiste, né 9 Mars 1776.

Antoine, né 12 Août 1779.

Jean-Baptiste, né 20 Janvier 1782.

Regnier-Joseph-Jean-Michel-François, né 29 Septembre 1783.

Filles. Marie-Thérèse, née 14 Janv. 1767.

Marie-Anne, née 21 Avril 1770.

Marie-Clémentine-Josephe-Jeanne, née 24 Avril 1777.

Marie-Amélie, née 14 Oct. 1780.

MAISON DUCALE DE MODENE.

HERCULE-RENAUD D'EST, né 22 Novembre 1727, duc de Modene 23 Février 1780, marié à

Princesse. Marie-Th. Cibo, duchesse de Massa, née 29 Juin 1725.

Fille. Marie-Béatrix, née 7 Avril 1750, mariée à Ferdinand, archiduc d'Autriche 19 Octobre 1771.

Sœurs. Mathilde d'Est, née 7 Fév. 1729.

Fortunée-Marie, née 24 Novembre 1731, mariée au prince de Conti 27 Février 1759.

MAISON DUCALE DE PARME.

FERDINAND, infant d'Espagne, né 20 Janvier 1751, duc de Parme, de

Plaisance et de Guastalla , 18 Juillet
1765 , marié 27 Juin 1769 , à

Princesse. Marie - Amélie - Jeanne-
Antoinette de Lorraine , archiduchesse
d'Autriche , née 26 Fév. 1746.

Fils. Louis , prince de Parme , né 5
Juillet 1773.

Philippe-Marie , né 22 Mars 1783.

Filles. Caroline-Marie-Thérèse , née
22 Novembre 1770.

Marie-Antoinette-Josephine , née 28
Novembre 1774.

Charlotte-Marie , née 1 Sept. 1777.

MAISON DUCALE
DE COURLANDE.

PIERRE , duc de Courlande et de
Sémigale , né 15 Fév. 1724 , marié en
troisiemes noces , 6 Nov. 1779 , à

Princesse. Anne-Charl.-Dorothee ,
comtesse de Meden , née 3 Fév. 1761.

Filles. Catherine - Fréd. - Guill. - Bé-
nigne , née 9 Fév. 1781.

Marie-Louise - Pauline , née 19 Fév.
1782.

Frere. Charles , né 11 Octob. 1728 ,
marié 18 Fév. 1778 , à Apollonie , prin-
cesse Poninska , dont :

Neveux. Bénigne , né 30 Fév. 1778.

Gustave , né 29 Janv. 1780.

Pierre-Alexis , né 21 Fév. 1781.

Niece. Appolonie , née 26 Juillet
1782.

Sœur. Hedwige-Élizabeth, née 4 Juillet 1727, mariée 25 Nov. 1759, à Alexandre Iwanowitsch, baron de Tscherkasow.

Mère. Bénigne-God. de Treyden, née 15 Oct. 1703, veuve 28 Déc. 1772, d'Ernest Jean, duc de Courlande.

DOGE DE VENISE.

PAUL RENIER, né 21 Déc. 1710, élu doge 14 Janv. 1779.

DOGE DE GENES.

JEAN-CHARLES PALAVICINI, élu doge 6 Juin 1785.

MAISON DU STADHOUDER.

GUILLAUME V, prince d'Orange et de Nassau Dietz, né 8 Mars 1748, maréchal héréditaire de la Hollande 22 Oct. 1751, marié 4 Octob. 1767, à Frédérique - Sophie - Guillemine de Prusse, née 7 Août 1751.

Fils. Guillaume - Frédéric, né 24 Août 1751.

Guill-Georges-Fréd., né 15 Fév. 1774.

Fille. Frédériq.-Louise-Guillemine, née 28 Nov. 1770.



ÉLECTEURS ECCLÉSIASTIQUES.

ÉLECTEUR DE MAYENCE.

FRÉDÉRIC-CHARLES-JOSEPH, baron d'Erthal, né 3 Janvier 1719, élu 18 Juillet 1774, prince-évêque de Worms, 26 du même mois.

ÉLECTEUR DE TREVES.

CLÉMENT VINCESLAS, prince royal de Pologne et de Saxe, né 28 Septemb. 1739, élu 19 Fév. 1769, évêque d'Augsbourg la même année, et coadjuteur d'Elwangen en 1770.

ÉLECTEUR DE COLOGNE.

MAXIMILIEN, archiduc d'Autriche, grand-maître de l'ordre teutonique, né 8 Déc. 1756, coadjuteur de Cologne 7 Août 1780, et de Munster 16 du même mois, titulaire de ces deux prélatures en 1784.

ÉLECTEURS LAIQUES.

ÉLECTEUR DE BOHÊME.

JOSEPH II, archiduc d'Autriche.
Voyez Allemagne.

MAISON PALATINE ÉLECTORALE.

CHARLES - THÉODORE, né 10 Déc. 1724, marié 17 Janv. 1742, à

Électrice. Marie-Élizabeth-Auguste, sa cousine germaine, fille du comte Palatin Joseph - Charles, née 17 Janv. 1721.

Cousines et belles-sœurs. Marie-Anne, *électrice douairière*, née 21 Juin 1722.

Françoise, née 15 Juin 1724, mere du duc de Deux-Ponts.

MAISON ÉLECTORALE DE SAXE.

FRÉDÉRIC - AUGUSTE, né 23 Déc. 1750, électeur de Saxe 17 Déc. 1763, marié 17 Janv. 1769, à

Électrice. Marie - Amélie, princesse de Deux-Ponts, née 10 Mai 1752.

Fille. Marie - Auguste, née 21 Juin 1782.

Freres. Antoine, né 27 Déc. 1755, marié 24 Octob. 1781, à Marie - Antoinette de Savoie, morte en 1783.

Maximilien, né 13 Avril 1759.

Marie - Amélie, née 26 Sept. 1757. Voyez *Deux-Ponts*.

Marie-Anne, née 27 Février 1761.

Oncles. François - Xavier, né 25 Août 1730.

Charles - Christian - Joseph, né 3 Juillet 1733.

Albert-Casimir, né 11 Juillet 1738.

Clément - Venceslas, né 28 Septemb. 1739. Voyez *Treves*.

Tantes. Marie-Anne, née 29 Août 1728.

Marie-Élizabeth, née 9 Fév. 1736.

Marie - Cunegonde , abbesse d'Essen,
née 10 Novembre 1740.

MAISON ÉLECT. DE BRANDEBOURG.

FRÉDÉRIC II, né 24 Janv. 1712.
Voyez *Prusse*.

MAISON ÉLECTORALE DE HANOVRE.

GEORGES III, électeur. Voyez *Angleterre*.

DUCS ET PAIRS DE FRANCE.

DES six Pairs Ecclésiastiques de France, trois sont ducs-pairs, et les trois autres, comtes-pairs. Les ducs-pairs sont, l'archevêque de Reims, l'évêque de Laon et l'évêque de Langres. Les évêques de Beauvais, de Châlons et de Noyon, sont comtes-pairs. C'est à l'archevêque duc de Reims qu'il appartient de sacrer le roi; et, dans cette importante cérémonie; l'évêque de Laon porte la sainte-ampoule; celui de Langres, le sceptre; celui de Beauvais, le manteau royal; l'évêque de Châlons porte l'anneau, et celui de Noyon se charge du baudrier.

PAIRS ECCLÉSIASTIQUES.

I. *Reims*, duché.

ALEXANDRE - Angélique de Taley-

and - Périgord, né à Paris en 1736, nommé coadjuteur de l'archevêché de Reims, en 1766, sacré archevêque de Trajanople, 28 Décembre de la même année, abbé de Cercamp, en 1772, archevêque de Reims en 1777.

II. Laon, duché.

LOUIS - Hector - Honoré - Maxime de Sabran, né dans le diocèse de Rietz, 4 Décembre 1739, abbé de Josaphat en 1767, nommé à l'évêché de Nancy, en 1774, sacré évêque de Laon, 26 Avril 1778, grand - aumônier de la Reine en 1780.

III. Langres, duché.

CÉSAR - Guillaume de la Luzerne, né à Paris en 1738, agent général du clergé de France en 1765, sacré 30 Septembre 1770, abbé de Bourgueil en 1782.

IV. Beauvais, comté.

FRANÇOIS - Joseph de la Rochefoucauld, né à Angoulême en 1735, sacré 22 Juin 1772.

V. Châlons, comté.

ANNE - Antoine - Jules de Clermont - Tonnerre, né à Paris, 1 Janvier 1749, sacré 14 Avril 1782, abbé de Moustier - Ender, la même année.

V I. Noyon, comté.

LOUIS - Antoine de Grimaldi , des princes de Monaco , né au château de Cagne , diocese de ce , 17 Décemb. 1736 , sacré évêque au Mans 5 Juillet 1767 , nommé à l'évêché de Noyon en 1777 , abbé de S. Jean , diocese d'Amiens , en 1780.

P A I R S L A I C S .

I. Uzés.

FRANÇOIS-Émanuel de Crussol , duc d'Uzés , né 1 Janvier 1728 , reçu au Parlement comme pair , 6 Fév. 1755 , chevalier des ordres , 26 Mai 1776 , lieutenant-général des armées , 1 Mars 1780 , marié 8 Janvier 1753 , à.

Epouse. Mag.-Jul.-Vict. de Pardail-
lan de Gondrin , sœur cadette du
dernier duc d'Antin , née 20 Mars 1731.

I I. Elbeuf.

CHARLES-Eugene de Lorraine , duc d'Elbeuf , *prince de Lambesc* , né 28 Sept. 1751 , grand écuyer de France , 28 Juin 1761 , chevalier des ordres 1 Janv. 1777 , grand-sénéchal héréditaire de Bourgogne , gouv. d'Anjou en 1761 , brigadier de dragons , 5 Décemb. 1781.

III. Montbazon et Guemené.

ÉTIENNE - Louis - François de Rohan-Guemené, prince de Rohan et de Guemené, duc de Montbazon, pair de France, lieutenant-général des armées du roi, marié à L. H. J. de la Tour-d'Auvergne, née princesse de Bouillon, morte en 1782.

IV. Thouars, ou la Tremoille.

JEAN-Bretagne-Godefroi de la Tremoille, duc de Thouars, en Poitou, né 5 Fév. 1737, maréchal-de-camp 3 Janv. 1770, marié 1°. 18 Fév. 1751, à Marie-Genevieve de Durfort, fille du duc de Randan, morte sans enfans, 2 Déc. 1762: 2°. 24 Juin 1763, à

Épouse. Marie - Maximilien - Louise - Emman. - Franç. - Sophie de Salm-Kyrbourg, née 19 Mai 1744.

V. Sully.

MAXIMILIEN-Ant.-Arm. de Béthune, chef de la maison de Béthune, ci-devant prince souverain, par la grace de Dieu, d'Henrichemont et de Boisbelles, appelé *duc de Bethune*, duc de Sully en Sologne, pair de France, premier baron de l'Orléanois, comte de Béthune, advoué d'Arras, marquis de Lens, vicomte de Breteuil et de Francastel, baron d'Agillon, de S. Gon-

don, Coullon et Sennely, et autres lieux, &c. né 18 Août 1730, chev. des ordres 1 Janv. 1784, marié 21 Fév. 1749, à

Epouse. Louise-Gabrielle de Châtillon, de l'illustre maison de Châtillon-sur-Marne, sœur du feu duc de Châtillon, née 20 Septembre 1731, nommée en 1753, dame du palais de la feue dauphine, mere du roi.

V I. Luynes.

LOUIS-Jos.-Charl. Amable, duc de Luynes en Touraine, et de Chevreuse-Montfort en Yveline, né 4 Novemb. 1748, d'abord connu sous le nom de *comte d'Albert*, puis titré duc de Luynes, 2 Janvier 1759, enfin duc et pair de France par la mort de Marie-Charles, duc de Luynes son pere, maréchal-des-camps et armées, 5 Déc. 1781, marié 19 Avril 1768, à

Epouse. Guyonne-Élis.-Jos. de Montmorenci-Laval, fille du maréchal de Laval, née 14 Fév. 1755.

V I I. Brissac.

LOUIS-Hercule-Thimoleon de Cossé, duc de Brissac, en Anjou, marquis de Touarcé et autres terres, né 14 Février 1734, guidon des gendarmes d'Aquitaine 28 Janvier 1754, colonel du régiment de Bourgogne cavalerie, en 1759, gouverneur de Paris en 1775, chev.

des ordres 26 Mai 1776, maréchal-de-camp 1 Mars 1780, colonel des cents-suisses en 1781, marié 28 Fév. 1760, à
Epouse. Adelaïde - Diane - Hortense Delie Mancini de Nevers, fille du duc de Nivernais, et de Héléne-Françoise-Angélique Phélippeaux de Pontchartrain, née 27 Déc. 1742.

V I I I. *Richelieu.*

LOUIS-Fr.-Arm. Duplessis, duc de Richelieu en Poitou, et de Fronsac en Guienne, deux fois pair de France, né 13 Mars 1696, a été d'abord titré *duc de Fronsac*, est devenu duc de Richelieu par succession paternelle 10 Mai 1715, colonel d'un régiment d'infanterie de son nom 15 Mars 1718, reçu de l'académie Française 12 Déc. 1720, gouverneur de Coignac en Angoumois 12 Sept. 1722, ambassadeur extraordinaire de France à Vienne en 1724, chevalier des ordres 1 Janv. 1728, reçu 1^{er}. Janv. 1729, élu honoraire de l'académie des sciences en 1731, brig. d'inf. 20 Fév. 1734, maréchal-de-camp 1^{er}. Mars 1738, lieutenant-général au gouvernement de Languedoc, et commandant dans la même province 29 du même mois; premier gentilhomme de la chambre 14 Fév. 1744, lieutenant-général des armées 2 Mai suivant, ambassadeur extraordinaire à Dresde pour le second mariage du Dauphin, Déc.

1746 , créé maréchal de France II Oct.
 1748 , agrégé au corps des nobles Gé-
 nois , avec faculté de porter les armes
 de la république 17 même mois ; s'est
 démis du gouvernement de Coignac
 en Juin 1750 , nommé gouverneur de
 Guienne et de Gascogne , en remet-
 tant la lieutenance générale et le com-
 mandement de Languedoc 4 Décemb.
 1755 , marié 1°. 12 Fév. 1711 , à Anne-
 Catherine de Noailles , morte sans en-
 fans 7 Novembre 1716 ; 2°. 7 Avril
 1734 , à Éliz , Sophie de Lorraine ,
 sœur du dernier prince de Guise , morte
 2 Août 1740 ; 3°. 15 Fév. 1780 , à
Epouse. Jacqueline-Cath.-Jos. com-
 tesse de Lavaulx , née.

I. X. Fronsac.

LOUIS-Jos.-Ant. Duplessis Richelieu,
 duc de Fronsac , noble Génois , né 5
 Août 1736 , premier gentilhomme de
 la chambre en survivance du duc de
 Richelieu , son pere , en 1756 , lieut.
 gén. des armées , I Mars 1780 , marié
 1°. 25 Fév. 1764 , à Adél.-Gab. d'Haute-
 fort de Juilliac , morte 13 Fév. 1767 ;
 2°. 20 Avril 1776 , à
Epouse. Marie-Antoinette de Galifet , née. . .

X. Albret & Château - Thierry.

GODEFROY Charles - Henri de la
 Tour - d'Auvergne , duc souverain de
 Bouillon , prince d'Empire , duc d'Al-

bret et de Château-Thierry, pair de France, comte d'Auvergne, d'Evreux, du bas-Armagnac, baron de la Tour en Auvergne, Oliergues et Montgicon, né 26 Janvier 1728, maréchal-de-camp, 10 Mai 1748, grand chambellan de France en 1775, marié 28 Décembre 1743, à

Epouse. Louise-Henr. - Gabrielle de Lorraine, née 30 Octob. 1718, sœur du feu prince de Marsan.

X I. Rohan.

M. MAR.-Bret. Dom. duc de Rohan-Chabot, né 17 Janv. 1710, lieutenant-général des armées, 5 Décembre 1781, marié 1^o. 19 Décembre 1735, à Ch.-Ros. de Châtillon, morte 6 Avril 1753; 2^o. 23 Mai 1758, à

Epouse. Émilie de Crussol, sœur du duc d'Uzès, née 26 Oct. 1732.

X I I. Piney.

ANNE - Ch. - Sigism. Montmorency-Luxembourg, duc de Luxembourg, de Piney et de Châtillon-sur-Loing, pair et premier baron chrétien de France, né 15 Octobre 1738, maréchal-de-camps et armées, 1^{er}. Mars 1780, marié 9 Avril 1771, à

Epouse. Magd. - Renée-Suz. - Adél. de Voyer d'Argenson de Paulmy, première dame du palais, noble Vénit-

tienne, grand'croix de l'ordre de Malte,
née 25 Janvier 1752.

X I I I. Gramont.

ANTOINE, duc de Gramont, en
Guienne, pair de France, prince sou-
verain de Bidache, dans la basse-Na-
varre, vicomte d'Aster et de Louvi-
gny, sire de Lespare, gouverneur de
la haute et basse-Navarre et du Béarn,
gouverneur particulier des villes de Pau
et de Bayonne, né 19 Avril 1722, bri-
gadier d'infanterie 1 Mai 1745, marié
1^o. 2 Mars 1739, à Marie-Louise-Vict.
fille du dernier duc de Gramont, son
oncle, héritière du duché d'Humieres,
morte 11 Janv. 1756: 2^o. 16 Août
1759, à

Epouse. Béatrix, comtesse de Choi-
seul de Stainville, sœur du feu duc de
Choiseul.

X I V. Villeroy.

GABRIEL - L. - FR. de Neufville de
Villeroy, duc de Villeroy, pair de
France, capitaine de la plus ancienne
compagnie française des gardes - du-
corps, lieutenant-général des armées,
gouverneur et lieutenant-général des
villes de Lyon, provinces du Lyonnais,
Forez et Beaujollois, né 8 Oct. 1731,
chev. des ordres 1 Janv. 1773, lieut.-
gén. des armées, 5 Déc. 1781, marié
13 Janvier 1747, à

Epouse. Jeanne-Louise-Constance, sœur des ducs d'Aumont et de Villequier, née II Fév. 1731, mise en possession du tabouret chez la feuë reine, par brevet d'honneur, accordé à son mari 9 Mars 1759.

X V. Mortemart.

VICTURNIN - Jean-Mar. de Rochecouart, duc de Mortemart, né 8 Février 1752, marié 1°. 19 Mai 1772, à Anne-Cath. de Harcourt-Lislebonne, morte en 17...; 2°. 28 Déc. 1782, à *Epouse.* Adél. - Pauline - Rosalie de Cossé - Brissac, fille du duc de Brissac, née 23 Janv. 1765.

X V I. Saint-Aignan.

PAUL-Marie-Victor de Beauvilliers, duc de S. Aignan en Orléanais, pair de France, comte de Montresor, né 2 Août 1766.

X V I I. Gesvres.

L. JOACH. Paris Potier, duc de Gesvres, en Valois, pair de France, né 9 Mai 1733, gouverneur de l'Isle-de-France, 7 Juillet 1758, lieutenant-général du pays de Caux et du bailliage de Rouen, Mai 1766, marié 4 Avril 1758, à

Epouse. Françoise - Marie du Guesclin, née 14 Juillet 1737, mise en possession du tabouret en Janvier 1759.

X V I I I. Noailles.

LOUIS, duc de Noailles, ci-devant duc d'Ayen, en Limousin, né 12 Août 1713, ancien premier capitaine des gardes-du-corps, chevalier des ordres, 2 Février 1749, gouverneur de S. Germain, 23 Décembre suivant, gouverneur-général du Roussillon en 1766, maréchal de France, 24 Mars 1775, marié 25 Fév. 1737, à

Epouse. Cath.-Fr.-Ch. de Cossé, fille unique de feu duc de Brissac, née 13 Janvier 1724.

X I X. Aumont.

LOUIS - Marie - Guy d'Aumont-de-Rochebaron, duc d'Aumont, en Champagne, marquis de Piennes, baron de Chappes, pair de France, né 5 Août 1732, maréchal de camp, 25 Juillet 1762, marié 2 Décembre 1747, à Louise-Jeanne-Mazarini, duchesse de Mazarin, veuf en 1782.

X X. Béthune-Charost.

ARMAND-Joseph de Béthune, duc de Charost, en Berri, pair de France, baron d'Ancenis, et en cette qualité, baron, pair et président né de la noblesse aux états de Bretagne, baron de Charenton, seigneur du Meillant, Bruetes, Mareuil, &c. maréchal des camps et armées, lieut.-général dans

la province de Picardie et Boulonnois, gouverneur des ville et citadelle de Calais et pays reconquis, l'un des députés actuels de la noblesse à l'administration provinciale du Berri, né 1^{er} juillet 1738, d'abord appelé *marquis de Charost*, puis *duc d'Ancenis*, possesseur du duché en 1759, marié 1^o. 19 Fév. 1760, à Louise-Suzanne-Edmée Martel, morte 6 Oct. 1779; 2^o. 17 Fév. 1783, à
Epouse. Henr.-Adél.-Joseph. du Bouchet de Sourches, née 27 Mars 1756.

XXI. Saint-Cloud.

ANTOINE-Éléonor-Leon le Clerc de Juigné, né 2 Novembre 1728, sacré évêque de Châlons-sur-Marne, 29 Avril 1764, nommé à l'archevêché de Paris 23 Décembre 1781, ci-devant vicaire-général de Carcassonne, agent-général du clergé en 1760.

XXII. Harcourt.

FRANÇOIS-Henri, duc d'Harcourt, né le 14 Janvier 1726, lieut.-général des armées 25 Juillet 1762, gouverneur de la province de Normandie en 1775, chevalier des ordres 2 février 1785, marié 13 juin 1752, à

Epouse. Fr.-Cath.-Scholas. d'Aubusson de la Feuillade, née....

XXIII. Fitz-James.

CHARLES Fitz-James, duc de Fitz-James en Beauvoisis, né 4 Novembre

1712, reçu au parlement comme pair
 17 Mars 1755, nommé chevalier des
 ordres 1^{er} Janvier 1756, reçu 2 Février
 suivant, commandant en Languedoc et
 sur les côtes de la Méditerranée 15 Sept.
 1761, en Guienne, Navarre et Béarn,
 1^{er} Novembre 1765, et en Bretagne,
 depuis 1771 jusqu'en 1775, maréchal
 de France 24 mars 1775, marié 1^{er} Fév.
 1741, à Victoire-Louise-Joséphé de
 Matignon, veuf 2 Août 1777.

XXIV. Chaulnes.

MAR.-Joseph-Louis d'Albret-d'Ailly,
 duc de Chaulnes, né 24 Nov. 1741,
 connu d'abord sous le nom de *Vidame*
d'Amiens, ensuite sous celui de *mar-*
quis de Pecquiny et sous celui de duc
de Chaulnes, après la mort de son
 père, pourvu d'un brevet de cornette,
 surnuméraire de la compagnie des che-
 vaux-légers de la garde ordinaire du
 roi, avec commission de mestre-de-
 camp, 19 Juin 1756, dont il a donné
 sa démission sur la fin de l'année 1769,
 marié 23 Mai 1758, à

Epouse. Mar.-Paul-Ang. d'Albret de
 Luynes, fille de M. Charles d'Albret,
 duc de Chevreuse, et d'Henriette-
 Nicole d'Egmont Pignatelly, née 7
 Sept. 1744.

XXV. Rohan - Rohan.

CHARLES-Louis de Rohan, duc de
 Rohan-Rohan, prince de Soubise, né

16 Juillet 1715, gouverneur de Flandres, Hainault et de Lille, 16 Septemb. 1751, maréchal de France 19 Octobre 1758, gouverneur des châteaux de Madrid et de la Muette, Mars 1770, grand'croix de l'ordre de S. Louis, 21 Février 1779, marié 1°. 29 Décembre 1734, à Anne-Marie-Louise de la Tour d'Auvergne, morte 19 Septemb. 1739; 2°. 5 Novembre 1741, à Anne-Thérèse de Savoie, sœur unique du prince de Carignan, premier prince du sang de Savoie, morte 5 Avril 1745; 3°. 24 Décembre 1745, à

Epouse. Anne-Vict.-Mar.-Christ. de Hesse-Rhotembourg, née 25 Fév. 1728.

XXVI. Villars-Brancas.

LOUIS de Brancas, duc de Brancas, comte de Maubec, d'Oise, de Champ-Tercier et de Lauraguais, né 5 Mars 1714, chevalier de l'ordre de la toison d'or 1^{er}. juin 1745, lieutenant-général 10 Mai 1748, reçu au Parlement comme pair 18 Février 1751, pourvu du gouvernement de Guise 2 Septembre 1758, marié 1°. 27 Août 1731, à Gén.-Fél. d'O, morte 26 Août 1735; 2°. 19 Janv. 1742, à Diane-Adél. de Mailly, morte sans enfans; 3°. à

Epouse. Fréd.-Guil. de Nivenheim, ci-devant chanoinesse de Bedouca Cleves, et d'Ovrindorf à Vesel.

XXVII. Valentinois.

HONORÉ - Charles - Maurice - Anne

Grimaldi , duc de Valentinois , prince héréditaire de Monaco , né 17 Mai 1758 , marié 15 Juillet 1777 , à

Epouse. Louise-Fél.-Vict. d'Aumont , fille du duc d'Aumont et de Louise-Anne de Durfort Duras , duchesse de Mazarin , née....

XXVIII. Nivernais.

LOUIS-Jules Barbon Mancini-Mazarini , duc de Nevers , prince titulaire de Vergagne et de l'Empire , grand d'Espagne , noble Vénitien , baron Romain , né 16 Décembre 1716 , duc de Nivernais Décembre 1730 , colonel du régiment de Limousin infanterie , 10 Mars 1734 , grand d'Espagne par succession maternelle 11 Janv. 1738 , reçu de l'académie Française 4 Fév. 1743 , brigadier d'infanterie 20 même mois , dem. de son régiment Avril 1744 , hon. de l'académie des Inscriptions 27 Janv. 1746 , ambassadeur extraordin. à Rome 1^{er} Janvier 1748 , chev. des ordres en chapitre extraordinaire 25 avril 1751 , admis en chapitre extraordinaire 31 Mai suivant , avec permission d'en porter les marques même jour , reçu solennellement 21 Mai 1752 , dem. de l'ambassade de Rome Octobre 1753 , nommé à celle de Berlin Février 1756 , et à celle de Londres en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire pour traiter de la paix Septembre 1762 , marié 1^o. 18 Décembre 1730 , à Hél.

Angél.-Fr. Phéliepeaux, fille du second lit du feu comte de Pontchartrin, ministre et secrétaire d'état, et sœur consanguine du dernier comte de Maurepas, morte 13 Mars 1782; 2°. 14 Oct. 1782, à Marie-Thér. de Brancas, veuve du comte de Rochefort, morte 4 Décembre 1782.

XXIX. Biron.

LOUIS-Antoine de Gontaut, duc de Biron, né 2 Fév. 1701, chevalier des ordres 1^{er} Janvier 1744, colonel des gardes Françaises 26 Mai 1745, maréchal de France 24 Février 1757, gouverneur général du Languedoc Juillet 1775, marié 29 Février 1740, à

Epouse. Pauline-Françoise de la Rochefoucauld-de-Roye, marquise de Severac, née 2 Mars 1723.

XXX. Aiguillon.

EMMANUEL-Armand-Duplessis-Richelieu, duc d'Aiguillon, pair de France, noble Génois, comte d'Agénois, Condomois, de Plelo et de S. Florentin, baron de Pordic, marquis de Moncornet, seigneur de Verret, &c. chevalier des ordres, lieutenant-général des armées et au gouvernement du comté Nantois, gouverneur de la haute et basse-Alsace, gouverneur particulier des ville, parc, château et citadelle de la Fere en Picardie, lieutenant-

commandant de la compagnie des chevaux-légers de la garde ordinaire du roi, né le 31 Juillet 1720, a été d'abord appelé comte d'Agénois, fait colonel du régiment de Brie, infant. 6 Mai 1739, duc par démission et titré duc d'Agénois 14 Janv. 1740, brig. d'infant. 2 Mai 1744, maréchal - de-camp 1^{er}. Janv. 1748, noble Génois 17 Octobre même année, est devenu duc d'Aiguillon par succession paternelle, 31 Janvier 1750, a été pourvu du gouvernement de la Fere, 12 Février, et reçu au parlement comme pair 3 Sept. même année, a été fait lieut.-gén. du comté Nantois 10 Avril 1753, commandant en chef de la province de Bretagne, 20 Avril même année. Nommé chevalier des ordres 1^{er}. Janv. 1756, reçu 2 Février suivant, lieut.-gén. des armées, 1^{er}. Mai 1758, gouverneur de la haute et basse-Alsace en 1762, secrétaire et ministre d'état des affaires étrangères 6 Juin 1771, chargé du département de la guerre 30 Janvier 1774, marié 4 Fév. 1740, à

Epouse. Louise-Félicité de Brehan de Plelo, fille unique de feu L. Rob-Hyp. comte de Plelo, ambassadeur de France en Danemarck, et d'une sœur du feu duc de la Vrilliere, ministre et secrétaire d'état, née 30 Nov. 1726, dame du palais de la feue reine, en Avril 1748.

X X X I. *Fleury.*

ANDRÉ - Herc. de Rosset , duc de Fleury en Languedoc , né 27 Septemb. 1715 , lieut.-général 10 Mai 1748 , reçu pair 18 Février 1751 , grand-bailli de Nancy , 24 Décembre 1752 , chevalier des ordres 1 Janv. 1753 , premier gentilhomme de la chambre 5 Juin 1741 , a prêté serment le 8 , enregistrement le 17 du même mois , à la chambre des comptes , marié 6 Juin 1736 , à

Epouse. Ant.-Magd.-Franç. de Monceaux , fille du feu marquis d'Auxy , née le 19 Octobre 1721 , dame du palais de la feue reine , 28 Août 1740.

X X X I I. *Duras.*

EMMAN.-Félic. de Durfort , duc de Duras , né 19 Décemb. 1715 , premier gentilhomme de la chambre 17 Octobre 1757 , chevalier des ordres 7 Juin 1767 , gouverneur et lieutenant-général de la Franche-Comté en 1770 , maréchal de France 24 Mars 1775 , marié 1^o. 1^{er}. Juin 1733 , à Charl.-Ant. Mazarini , fille du duc de Mazarin , morte 6 Sept. 1735 ; 2^o. 2 Juin 1736 , à

Epouse. L. - Fr. - Macl. - Cél. de Coëtquen.

X X X I I I. *La Vauguyon.*

PAUL-Fr. de Quelen - de - Stuert de Caussade , duc de la Vauguyon , né 30

Juillet 1746 , ambassadeur de France auprès des états généraux , Mai 1776 , brigadier d'infanterie 5 Déc. 1781 , chevalier des ordres 1 Janvier 1784 , marié 15 Octobre 1766 , à

Epouse. Antoinette-Rosalie de Pons, fille du vicomte de Pons , lieut.-gén. des armées , et de Gab. - Rose de Breteuil , née 11 Mars 1751.

XXXIV. Choiseul.

N... de Choiseul , duc de Choiseul - Amboise en Touraine , né en 1760.

XXXV. Choiseul-Praslin.

RENAUD-César-Louis de Choiseul , chevalier de l'ordre royal et militaire de S. Louis , né 18 août 1735 , nommé en Mars 1764 pour aller complimenter l'empereur , l'impératrice et le roi des Romains sur son élection ; ambassadeur extraordinaire à la Cour de Naples Avril 1766 , maréchal-de-camp 3 Janv. 1770 , marié 30 Janv. 1754 , à

Epouse. Guyonne-Marg.-Philippine de Durfort , fille de feu Louis de Durfort , comte et ensuite duc de Lorges , lieutenant-général des armées , menin du feu Dauphin , et de Marie-Reine-Marguerite Butaut de Marsan.

XXXVI. la Rochefoucauld.

LOUIS-Alexandre de la Rochefoucauld-Roye , duc de la Rochefoucauld ,

pair de France , duc de la Roche-Guyon au Vexin-François non pair , prince de Marsillac en Poitou , marquis de Maignelais en Picardie , de Liancour en Beauvoisis et de Barbesieux en Saintonge , comte de Durestal en Anjou , baron de Verteuil , Morton , Estissac , Enville , &c.... né II Juillet 1743 , appelé d'abord *prince de Marsillac* , puis *duc de la Roche-Guyon* , enfin duc de la Rochefoucauld , devenu duc et pair 14 Avril 1769 , marié 1^o. 13 Décembre 1762 , à Louise-Pauline de Gand-de-Merodes , princesse de Maimies et de Montmorenci , fille du feu comte de Middelbourg , sœur cadette de la comtesse de Lauraguais , morte sans postérité 8 Septembre 1771 ; 2^o. 28 Mars 1780 , à

Epouse. Charlotte-Sophie , fille du duc de Chabot.

XXXVII. Clermont-Tonnerre.

JULES-Charles-Henri , duc de Clermont-Tonnerre , grand-maître héréditaire du Dauphiné , connétable , premier baron et premier commis né des états de la province du Dauphiné , né 6 Avril 1720 , lieutenant-général des armées 25 Juillet 1762 , lieut.-général de la province du Dauphiné en 1765 , reçu au parlement comme pair de France 13 Mars 1782 , par la mort du maréchal de Tonnerre arrivée 15 Mars

1781, chevalier des ordres 30 Mai 1784,
marié 4 Juin 1741, à

Epouse. Marie-Anne-Julie le Tonnelier, fille aînée du feu marquis de Breteuil, ministre de la guerre, née premier Déc. 1716, nommée dame du palais de la feue reine en 1757.

XXXVIII. *Aubigny.*

CHARLES Lenox, duc d'Aubigny, en Berri, pair de France, lord-duc de Richemond au comté d'York en Angleterre et de Lenox en Ecosse, comte de la Marche, dans le Southwales et de Darnley, baron de Settrington et de Turbolton, pair d'Angleterre, titré *duc de Richemont*, né 3 Mars 1735, devenu duc d'Aubigny par succession paternelle 19 août 1750, marié 2 Avril 1757, à

Epouse. Marie Bruce, sœur de George, lord-comte d'Ailesbury, pair de la grande Bretagne, née le....

DUCS HÉRÉDITAIRES,
NON - PAIRS,
VÉRIFIÉS AU PARLEMENT.

I. *Chevreuse.*

Voyez *Luynes*, à l'article des ducs et pairs.

I I. Boutteville.

N..... de Montmorency, fils du prince de Tingry, né en 1768, marié à
 Voyez le n°. *XXII. des ducs et pairs.*

I I I. Broglie.

VICT. - Fr. duc de Broglie, né 19
 Octobre 1718, chev. des ordres 1^{er}.
 Janvier 1759, prince de l'Empire 8 Mai
 de la même année, maréchal de France
 16 Décembre suivant, gouv. - gén.
 de Metz et pays Messin., Février 1771,
 marié 1^o. 2 Mai 1736, à Marie-Anne
 Dubois de Villers, morte 13 Décemb.
 1751, 2^o. 11 Avril 1752, à

Epouse. Louise-Augustine-Salbigothon de Crozat de Thiers, née 25
 Octobre 1733.

I V. Coigny.

MARIE-François-Henri Franquetot,
 duc de Coigny, en basse-Normandie,
 marquis de Bordage et de la Moussaye,
 en Bretagne, grand-bailli de Caën et
 gouverneur de la même ville, du châ-
 teau royal de Choisy et des ville et ci-
 tadelle de Cambrai, né 28 Mars 1737,
 colonel général des dragons en 1771,
 chevalier des ordres 1 Janvier 1777,
 lieutenant-général des armées, 1 Mars
 1780, capitaine des chasses de la va-
 renne du Louvre, dans la même année,
 marié 21 Avril 1755, à Marie-Jeanne-
 Olympe de Bonnevie, dame de la Ville

et marquise de Vervins en Picardie,
morte 27 Septembre 1757.

V. Liancourt.

FRANÇOIS - Alex. - Fréd. - duc de
Liancourt et d'Estissac, né 11 Janvier
1747, brigadier de dragons 5 Décemb.
1781, duc d'Estissac par succession
paternelle, 28 Mai 1783, chevalier des
ordres, 30 Mai 1784, marié 10 Sept.
1764, à

Epouse. Félicité-Sophie de Lannion,
fille du feu comte de Lannion, gou-
verneur de Minorque, née 20 Octobre
1745.

V I. Laval.

GUI-And. Pierre de Montmorency-
Laval, chef des noms et armes de sa
maison, duc de Laval dans la Marche,
en cette qualité, premier baron de la
province, marquis de Laval-Dezay en
Poitou, né 21 Septembre 1723; gou-
verneur du pays d'Aunis, de Sedan et
de Carignan, 4 Juin 1764, grand'croix
de l'ordre de S. Louis, pour le service
de terre en 1779, commandeur de celui
de S. Lazare 16 Juillet de la même
année; maréchal de France 13 Juin 1783,
marié 29 Déc. 1740, à

Epouse. Jac. - Hort. de Bullion, fille
du feu marquis de Fervaques, née....

V I I Cambrai.

FERD. - Maxim. - Mériadec, Pr. de
Rohan - Guemené, né 7 Nov. 1738,

sacré archevêque de Bordeaux 8 Avril 1770, nommé à l'archevêché de Cambrai en 1781, grand-prévôt du chapitre de Strasbourg, et trésorier de Liège.

V I I I. Montmorency.

L'aînesse est dans cette branche depuis 1570.

ANNE-Léon, duc de Montmorency, premier baron de France et premier chrétien, prince souverain d'Aigremont, baron libre de l'Empire et des deux Modaves, comte de Gournay, Tancarville et Creully, marquis de Signelay, Crevecœur, Lonrey et autres lieux, parrain du feu dauphin et connétable héréditaire de la province de Normandie, né 11 Août 1731, maréchal-des-camps et armées 25 Juillet 1762, marié 1^o. à Marie-Judith de Champagne au Maine, morte en 1763; 2^o. 6 Octobre 1767, à

Epouse. ANNE-Françoise-Charlotte de Montmorency Luxembourg, petite-fille du prince de Tingry, née 17 Nov. 1752.

I X. Beaumont.

CHARLES-Franç. Christian de Montmorency-Luxembourg, prince de Tingry, lieutenant-général de la province de Flandres et gouverneur des ville et citadelle de Valenciennes, né 11 Novembre 1713, lieutenant - général des armées 10 Mai 1748, capitaine des

gardes-du-corps 27 Mai 1764, marié
1^o. 4 Octobre 1730, à Anne-Sabine
Olivier de Senozan, veuf 29 Septembre
1741 : 2^o. à N.... de la Tour-Maubourg,
morte le . . 3^o. 11 Février 1765, à

Epouse. Éléonore-Josephe-Pulcherie
de Laurens, née à Avignon 18 Mars
1745, cousine de la feue maréchale
de Luxembourg, qui la présenta le 3
Mars 1765.

X. Lorges.

JEAN-Laur. de Durfort-Civrac, duc
de Lorges, né en 1746, créé duc héréd.
en 1773, lieut-gén. au comté de Bour-
gogne 15 Mai 1778, brig. de cav. 5
Déc. 1781, marié 22 Mai 1762, à

Epouse. Adél.-Phil., fille du dernier
duc de Lorges, née 16 Septembre
1744, dame de la feue dauphine, Juin
1762.

XI. Croy - d'Avré.

JOSEPH-Anne-Aug.-Maxim. de Croy,
duc d'Avré, et de Croy, prince d'Em-
pire, grand-d'Espagne de la première
classe, né 12 Octobre 1744, gouverneur
de Schelestat 23 Juin 1767, brigadier
de cavalerie, 1 Mars 1780, marié 20
Fév. 1762, à

Epouse. Adél.-Louise-Franç.-Gabr.
de Croy Solte, sa cousine, née 6 Déc.
1741.

XII. Villequier.

LOUIS-Al-Céleste d'Aumont-de-Rochebaron, frere du duc d'Aumont, duc de Villequier, né 14 Août 1736, premier gentilhomme de la chambre 12 Avril 1762, maréchal-de-camp 3 Janvier 1770, chevalier des ordres 2 Février 1777, marié 1^o. 25 Janvier 1759, à Félicité-Louise le Tellier, fille du feu marquis de Courtanvaux, capitaine-colonel des cent-suissees, morte 14 Juin 1768; 2^o. le 19 Août 1771, à Epouse. Mazade de S. Brisson.

XIII. Chastelet.

LOUIS-Marie-Florent, duc du Châtelet d'Arancourt, né à Semur 20 Novembre 1727, ci-devant ambassadeur de France à Vienne et à Londres, menin du feu Dauphin, grand-chambellan du roi Stanislas, chevalier des ordres, 10 Juin 1764, colonel-lieutenant du régiment du roi en 1761, lieutenant-général des armées. 1^{er} mars 1780, gouverneur général du Toulinois et de Toul en 1782, marié 26 Avril 1752, à

Diane-Adél. de Rochechouart, fille du comte de Rochechouart-Faudoas, né en Octobre 1732.

XIV. Polignac.

JULES, comte de Polignac, marquis de Mancini, né le 9 Juin 1745, créé

duc héréditaire avec les honneurs du Louvre, par brevet du 20 Sept. 1780, mestre-de-camp du régiment du roi cavalerie, brigadier des armées le 5 Décembre 1781, premier écuyer de la reine, en survivance du comte de Tessé en 1776, marié par contrat du 5, célébré à S. Sulpice le 7 Juillet 1767, à

Epouse. N.... de Polastron, fille de Jean-François-Gabriel, comte de Polastron, gouverneur de Castillon, grand sénéchal du comté d'Armagnac, et d'Anne Charlotte de Noé.

XV. Maillé.

CHARLES René, duc de Maillé de la Tour Landri, né... gentilhomme de la chambre de M. le comte d'Artois en 1773, lieutenant-général des armées en 1784, marié 9 Mars 1769, à

Epouse. Madeleine-Angélique-Charlotte de Bréhant, née....

XVI. Levis.

FRANÇOIS Gaston, marquis de Levis, né 23 Août 1720, brig. des armées 11 Mars 1756, maréchal de camp 20 Oct. 1758, lieutenant-général 10 Fév. 1761, gouverneur-général de la Province d'Artois en 1765, chevalier des ordres 26 mai 1776, maréchal de France 13 Juin 1783, créé duc héréditaire avec les honneurs du Louvre par brevet de 1784, marié 22 Janvier 1762, à

Épouse. Gabrielle-Augustine-Michel, fille de N.... trésorier général de l'artillerie de France, directeur de la compagnie des Indes; elle a été présentée le 28 Fév. 1762.

DUCS A BREVET, *Messieurs.*

Le comte de Lauraguais, né 3 Juillet 1733.

Le duc d'Ayen, né 26 Oct. 1739.

Le duc de Gontaut, né 8 Septemb. 1708.

Le duc de Duras, né 28 Août 1741.

Le duc de Lesparre, né 17 Septemb. 1746.

Le duc de Lauzun, né 15 Avril 1747.

Le duc de Fitz-James, né 26 Nov. 1743.

Le maréchal de Laval, né 22 Janv. 1747.

Le duc de Chabot, né 20 Av. 1733.

Le prince de Poix, né 22 Novemb. 1752.

Le duc de Narbonne, né 27 Décemb. 1718.

Le duc de Civrac, né 19 Mars 1716.

Le comte de la Tour d'Auvergne, né 10 Août 1720.

Le comte de la Tour d'Auvergne, né 20 Nov. 1770.

Le duc de Guines, né....

Le duc de Mailly, né 28 Novemb. 1744.

Le duc de Crussol , né 30 Décemb.
1756.

Le duc de Sully , né 2 Juillet 1756.

Le duc de Broglie , né en Oct. 1762.

Le duc de Guiche , né 17 Août 1755.

Le C. de Gand, *Brev. d'hon. héréd.*
né..... Août 1751.

Le vicomte de Laval , né 3 Août
1748.

Le comte de Charlus , né en Avril
1756.

Le marquis de Cossé , né 29 Novemb.
1746.

Le marquis de Beuvron , né 4 Oct.
1727.

Le comte de Chiouon , né 25 Sept.
1766.

Le comte d'Aginois , né 1^{er} Novemb.
1761.

ASSEMBLÉE DU CLERGÉ DE FRANCE.

Le clergé de France s'assemble de cinq en cinq ans. On distingue deux fortes d'assemblées générales; les unes grandes , les autres petites. Les premières sont composées de deux députés du premier ordre et de deux du second, par chaque province ecclésiastique; on les appelle *les assemblées du contrat*. Les petites n'ont qu'un député de chaque ordre pour chaque province; on

es nomme *les assemblées des comptes*. Elles se tiennent alternativement. Les grandes durent communément six mois, et les autres trois. Elles s'ouvrent ordinairement au mois de mai. C'est le gouvernement qui fixe le lieu où elles doivent se tenir, et pour l'ordinaire, c'est à Paris, aux Grands-Augustins. Le roi écrit alors aux agens-généraux du clergé, une lettre, par laquelle il les charge d'avertir chaque archevêque de convoquer son assemblée provinciale pour le choix des députés. Ceux-ci doivent être dans les ordres, et posséder un bénéfice dans la province qui les députe. Le rocher et le camail noir sont l'habit des députés du premier ordre. Ceux du second sont en habit long et en bonnet quarré. Ils sont réputés présens à leur bénéfice tout le tems de l'assemblée; et s'ils ont des procès, ils peuvent en faire surseoir les poursuites. Les présidents sont toujours choisis dans le premier ordre. Ils sont cardinaux, archevêques ou évêques indifféremment. L'assemblée se partage en différents bureaux pour le détail des différentes affaires qu'elle doit examiner.



DÉPUTÉS DE L'ASSEMBLÉE DE 1785.

Messieurs.

<i>Province de Narbonne.</i>	{	L'archev. de Narbonne. L'évêque de Montpellier. L'abbé de Dillon. L'abbé de Grainville.
<i>Province de Toulouse.</i>	{	L'archev. de Toulouse. L'évêque de Lavaur. L'abbé de Saint - Farre. L'abbé de Loménie.
<i>Province de Reims.</i>	{	L'archevêque de Reims. L'évêque de Noyon. L'abbé Bourlier. L'abbé Desponchées.
<i>Province d'Aix.</i>	{	L'archevêque d'Aix. L'évêque de Fréjus. L'abbé de Clugny de Thénissey. L'abbé de Messey.
<i>Province de Vienne.</i>	{	L'archevêque de Vienne. L'évêque de Grenoble. L'abbé de Sieges. L'abbé de Castellias.
<i>Province de Tours.</i>	{	L'archevêque de Tours. L'évêque de Saint-Malo. L'abbé de Bovet. L'abbé de Grand - Clos- Meslé.
<i>Province d'Arles.</i>	{	L'archevêque d'Arles. L'évêque de Toulon. L'abbé Foucauld. L'abbé de Grimaldi.

<i>Province de Bordeaux.</i>	{	L'archev. de Bordeaux. L'évêque de la Rochelle. L'abbé d'Andrezel. L'abbé le Gay.
<i>Province d'Auch.</i>	{	L'archevêque d'Auch. L'évêque d'Acqs. L'abbé d'Osmond. L'abbé du Montpeyrroux.
<i>Province de Paris.</i>	{	L'évêque d'Orléans. Le coadjuteur d'Orléans. L'évêque de Meaux. L'abbé de Pontevéz. L'abbé d'Agoult.
<i>Province l'Embrun.</i>	{	L'évêque de Grasse. L'évêque de Digne. L'abbé de la Salle. L'abbé de Tartonne.
<i>Province de Bourges.</i>	{	L'évêque de Limoges. L'évêque de Saint Flour. L'abbé de la Myre-Mory. L'abbé de Pradel.
<i>Province de Sens.</i>	{	L'évêque de Troyes. L'évêque de Nevers. L'abbé de Baral. L'ab. de Chambertrand.
<i>Province de Rouen.</i>	{	L'évêque d'Évreux. L'évêq. d'Avranches. L'abbé de Narbonne. L'abbé de Panat.
<i>Province de Lyon.</i>	{	L'évêque de Langres. L'évêque de Dijon. L'abbé de Montazet. L'abbé d'Anstrude.



AGENTS GÉNÉRAUX DU CLERGÉ.

Messieurs.

1785 L'abbé de Barras, *rue de Seine, hôtel de Mirabeau.*

L'abbé de Montesquiou, *rue de Monsieur.*

L'abbé de Brienne, } *nommés*
L'abbé de Damas, } *agents - gén.*
 } *pour 1790.*

Prélat chargé de la feuille des bénéfices, à nomination royale.

1777 M. de Marbeuf, évêque d'Autun, *à l'abbaye Saint-Germain.*

M. l'abbé de Verdollin, *Secrétaire, même demeure.*

ÉCONOMATS. *Messieurs.*

Feydeau de Marville, *doyen du conseil, directeur.*

Marchal de Sainsey, *économe gén.*

Marchal de Sainsey, *pere, en surviv.*

RECEVEUR - GÉNÉRAL DU CLERGÉ.

1779 M. Boullioud de Saint-Julien, *rue d'Artois.*



MINISTRES ET SECRÉTAIRES

D'É T A T. *Messieurs.*

- 1774 Le comte de Vergennes, chef du conseil royal des finances. *Les affaires étrangères.*
- 1780 Le marquis de Ségur, maréchal de France, et chevalier des ordres. *La Guerre.*
- 1780 Le marquis de Castries, maréchal de France et chevalier des ordres. *La Marine.*
- 1783 Le baron de Breteuil, chevalier des ordres. *La maison du roi.*
- 1783 De Calonne, grand trésorier de l'ordre du S. Esprit, *Contrôleur général des finances.*

C O N S E I L D'É T A T.

Le Conseil se tient le dimanche et le mercredi.

L E R O I.

Messieurs.

- 1759 Le maréchal prince de Soubise.
- 1781 Le maréchal de Castries.
- 1781 Le maréchal de Ségur.
- 1774 Le comte de Vergennes.
- 1778 Le duc d'Ossun.
- 1783 Le baron de Breteuil.
- 1783 De Calonne.

CONSEIL DES DÉPÊCHES.

Le Conseil se tient le samedi.

LE ROI.

Messieurs.

- 1774 Le garde des sceaux.
 1759 Le maréchal prince de Soubise.
 1780 Le maréchal de Castries.
 1780 Le maréchal de Segur.
 1774 Le comte de Vergennes.
 1771 Berthier de Sauvigny.
 1783 Le duc d'Ossun.
 1783 Le baron de Breteuil.
 1783 De Calonne.
-

CONSEIL ROYAL
 DES FINANCES.

Le Conseil se tient le mardi.

LE ROI.

Messieurs.

- 1774 Le garde des sceaux.
 1774 Le comte de Vergennes.
 1766 Faydeau de Marville.
 1767 De Boullogne.
 1777 Boutin.
 1783 De Calonne.
 1785 Lenoir.

CONSEIL ROYAL
DE COMMERCE.

*Le Conseil se tient tous les quinze
ours.*

LE ROI.

Messieurs.

- 1774 Le garde des sceaux.
1780 Le maréchal de Castries.
1774 Le comte de Vergennes.
1766 Feydeau de Marville.
1781 De Boulongne.
1775 Bouvard de Fourqueux.
1780 De Monthion.
1783 Le baron de Breteuil.
1783 De Montholon.
1783 De Calonne.

CONSEIL D'ÉTAT ORDINAIRE.

Messieurs.

- 1768 Le chancelier de France.
1774 Le garde des sceaux.

Ce Conseil est de plus composé de trente-six conseillers; savoir, trente conseillers d'état, tirés de la magistrature, dont dix-huit ordinaires, trois d'église, et trois d'épée aussi ordinaires; quatre-vingt-huit maîtres des requêtes, dont le doyen est conseiller d'état né.

MARÉCHAUX DE FRANCE.

ON fait que les maréchaux de France sont des officiers généraux, dont la dignité fut établie en 1185. Le P. Daniel assure, dans son *histoire de la milice Française*, que la dignité de maréchal devint une dignité militaire, avant que celle de connétable le fût; et cet historien est en cela d'un sentiment contraire à celui de l'auteur *des grands officiers de la couronne*. Il observe que les quatre premiers maréchaux de France furent de la même famille; savoir, Alberic Clément, qu'il croit n'avoir été que maréchal du roi, et non maréchal de France, Henri son frere, Jean, fils d'Henri Clément, et Henri II du nom.

La dignité de maréchal de France ne fut pas toujours à vie. Philippe de Valois fit quitter la dignité de maréchal de France au seigneur de Moreul, pour le créer gouverneur du roi Jean son fils, qui lui succéda. Arnoul d'Andrehem quitta aussi sous Charles V, la dignité de maréchal de France, pour celle de porte-oriflamme. Ces deux grandes charges étoient alors considérées comme incompatibles.

Lorsque, sous Philippe-Auguste, le commandement des armées fut attaché à cette dignité, il n'y eut dans le

royaume qu'un seul maréchal de France. Il y en eut deux sous S. Louis ; sous Charles VII, il y en eut davantage, parce que, de son côté, Henri V, roi d'Angleterre, en créait, comme roi de France.

Henri II en fit quatre ; François I en créa un cinquième ; Charles IX en ajouta deux nouveaux ; Henri III, deux autres à son retour de Pologne. Le nombre en fut fixé à quatre par ce prince ; mais Henri IV, soit pour récompenser les services de quelques grands seigneurs, soit pour cimenter sa réconciliation avec les chefs des ligueurs, fut obligé d'en augmenter le nombre. On le multiplia sous Louis XIII, son fils, et bien plus encore sous Louis XIV.

Les maréchaux de France ont un tribunal, appelé connétablie, dont le siège est fixé au palais, et qui forme l'une des trois chambres qui composent la cour de la table de marbre. L'établissement de cette compagnie a pour objet le jugement des querelles sur le point d'honneur, et diverses autres contestations qui ont rapport à la guerre et à la noblesse dans les provinces ; ils ont leurs subdélégués, qui, décorés du titre de juges-rapporteurs du point d'honneur, étaient autrefois des gentilshommes de distinction. Ce n'était originairement que des commissions ; elles ont actuellement des charges.

Sous Philippe-de-Valois, le revenu

de la charge de maréchal de France étoit de 500 livres ; et ils ne jouissaient de ces appointemens que lorsqu'ils remplissaient les fonctions de leur charge ; ils avaient de plus un cheval de l'écurie du roi quand ils allaient en campagne. Les appointemens des maréchaux de France sont actuellement de 12000 liv., même en tems de paix.

Quand ils commandent l'armée , leurs appointemens augmentent ; et ils ont alors 8000 livres par mois de quarante-cinq jours , et le roi leur entretient un secrétaire , un aumônier , un capitaine des gardes et leurs gardes.

Dès l'origine des maréchaux de France , les gens de guerre rendirent les honneurs les plus distingués à ces grands officiers de la couronne ; mais Louis XIV en régla le cérémonial. Quand un maréchal de France passe devant un corps-de-garde , l'officier fait mettre les soldats sous les armes , et le tambour bat aux champs.

Dans les villes où ils se trouvent , soit qu'ils soient de service ou non , ils ont une garde de cinquante hommes , y compris deux sergens et un tambour , commandés par un capitaine , un lieutenant , un sous-lieutenant , un enseigne , avec un drapeau. Dans un camp , les gardes de la tête du camp prennent les armes pour les maréchaux de France , et les tambours battent aux champs.

Quand un maréchal de France entre dans une ville de guerre, il est salué de plusieurs volées de canon. Il n'y a que sous le regne de Louis XIV que l'on est parvenu à la dignité de maréchal de France pour le service de mer. Les maréchaux de Tourville, de Chateaurnaud, et les deux derniers maréchaux du nom et de la maison d'Estrée, en ont frayé la route.

Les maréchaux de France ont pour marque de leur dignité, deux bâtons d'azur, semés de fleurs de lys d'or, passées en sautoir derrière l'écu de leurs armes : ils prêtent serment entre les mains du roi, lorsqu'ils sont revêtus de cette importante dignité.

Messieurs.

- 1748 Le duc de Richelieu, né 13 Mars
1696, *premier.*
- 1757 Le duc de Biron, né 2 Fév. 1701.
- 1758 L. Georges Er, de Contades, né
en Oct. 1704.
- 1758 Le prince de Soubise, né 16 Juil.
1715.
- 1759 Le duc de Broglie, né 19 Octob.
1718.
- Le duc de Noailles, né 21 Août
1713.
- Le duc de Fitz-James, né en Nov.
1712.
- Le duc de Mouchy, né 7 Décemb.
1715.

- 1783 Le comte de Mailly d'Aucourt,
né. . .
- Le Marquis d'Auberterre, né 24
Janv. 1714.
- Le prince de Beauveau, né 16
Nov. 1720.
- Le marquis de Castries, né 25
Février 1727.
- Le duc de Laval, né 21 Septemb.
1723.
- Le comte de Vaux, né....
- Le marquis de Ségur, né 20
juillet 1724.
- Le comte de Choiseul-Stainville,
né 18 Août 1735.
- Le marquis de Levis, né 23
Août 1720.

GOUVERN. DES PROVINCES.

Messieurs.

- Alsace.* 1762 Le duc d'Aiguillon.
- Anjou.* 1761 Le prince de Lambesc.
- Artois.* 1765 Le duc de Levis.
- Aunis.* 1771 Le duc de Laval.
- Auvergne.* 1776 Le duc de Bouillon-
- Boulonnais.* 1782 Le duc de Villequier.
- Bourbonnais.* 1754 Le comte de Peyre.
- Bourgogne. Comté,* 1770 le duc de
Duras.
- Bourgogne. Duché,* 1754 le prince de
Condé.

- Bretagne.* 1737 Le duc de Penthièvre.
Champagne en Brie. 1769 Le duc de Bourbon.
Corse. 1772 Le marquis de Monteynard.
Dauphiné.
Evéchés. 1771 Le maréchal duc de Broglie.
Flandre et Hainaut. 1751 Le maréchal prince de Soubise.
Foix, Donezan et Andore. Le maréchal de Ségur.
Guienne. 1755 Le mar. duc de Richelieu.
Isle-de-France. 1766 Le duc de Gêvres.
Languedoc. 1751 Le mar. duc de Biron.
Le Havre. 1773 Le comte de Buzançois.
Limousin. 1734 Le duc de Fitz-James.
Le Maine et Perche. 1766 Le comte de Mellet.
Lyonnais. 1763 Le duc de Villeroy.
Marche. 1752 Le marquis de Caillebot.
Monaco. Le prince souverain.
Navarre et Béarn. 1745 Le duc de Gramont.
Nivernais. 1768 Le duc de Nivernais.
Normandie. 1784 Le duc de Harcourt.
Orléanois. 1757 Le comte de Rochouart.
Paris. Prévôté et vicomté, 1776 le duc de Brissac.
Picardie. 1769 Le comte de Périgord.
Poitou. 1776 Le duc d'Orléans.
Provence. 1782 Le prince de Beauveau.
Roussillon. 1766 Le duc de Noailles.

Saintonge en Angoumois. 1753 Le duc d'Uzès.

Saumurois. 1782 Le comte d'Egmont.

Sedan , principauté. 1764 Le maréchal de Laval.

Toul et pays Tulois. 1783 Le duc du Châtelet.

Touraine. 1785 Le comte d'Estaing.

INTENDANS DES PROVINCES.

Messieurs.

Aix. 1775 Des Gallois de Glené, m^e. des requêtes, honoraire.

Alançon. 1766 Julien, m^e. des req.

Alsace. 1777 Chaumont de la Galaziaire, m^e. des req.

Amiens. 1771 D'Agay de Mutigney, m^e. des req.

Auch. 1784 Fournier de la Chapelle,

Bordeaux. 1785 Le Camus de Neville, m^e. des req.

Bourges. 1780 Dufour de Villeneuve, m^e. des req.

Caen. 1783 Feydeau de Brou, m^e. des req. hon.

Châlons. 1764 Rouillé Dorfeuil.

Dijon. 1783 Amelot de Chaillou, m^e. des req.

Flandres et Artois. 1783 Esmangart, m^e. des req.

Franche-Comté. 1784. de Caumartin, m^e. des req.

- Grenoble. 1761 Pajot de Marcheval, m^e. des req.
- Hainault et Cambresis. 1775 Senac de Mailhan.
- La Rochelle. 1781 De Reverseaux, m^e. des req.
- Limoges. 1783 D'Ablois, m^e. des req. hon.
- Lorraine et Barrois. 1778 de la Porte, m^e. des req.
- Lyon. 1784 Terray, m^e. des req.
- Metz. 1778 Depont, m^e. des req.
- Mantauban. 1783 De Trimond, m^e. des req.
- Montpellier. 1781 Guignard de Saint-Priest.
- Moulins. 1784 Maziot, m^e. des req.
- Orléans. 1760 De Cypierres, m^e. des req.
- Paris. 1768 Bertier, m^e. des req.
- Pau. 1785 De Boucheporn, m^e. des req.
- Poitiers. 1784 Boula de Nanteuil, m^e. des req.
- Rennes. 1784 De Molleville, m^e. des req.
- Riom. 1771 De Chazerat, m^e. des req.
- Rouen. 1785 Laurens de Villedeuil, m^e. des req.
- Roussillon. 1765 de Saint-Sauveur, m^e. des req.
- Soissons. 1784 De la Bourdonnaye de Blossac, m^e. des req.
- Tours. 1783 Daine, m^e. des req.
- Corse. 1785. De la Guillaumie, conseiller de gr. ch. au parl. de Paris.

 PARLEMENTS DU ROYAUME.

1300 *Parlement de Paris.* Messieurs.

1768 D'Aligre , *premier président.*

1755 Seguiet , *avocat-général.*

1740 Joly de Fleury , *procureur-général.*

1778 Joly de Fleury , *avocat-général, et procureur-général en surv.*

1303 *Parlement de Toulouse.* Messieurs.

1770 De Niquet , *premier président.*

1779 De Resseguier , *avocat-général.*

1743 Le Comte , *procureur-général.*

1782 De Catelan-Caumont , *avoc.-gén.*

1782 Le comte de la Tresne , *avoc.-gén.*

1337 *Parlement de Grenoble.* Messieurs.

1760 De Berulle , *premier président.*

1754 De la Salcette , *avocat-général.*

1771 De Berger de Moydieu , *procureur-général.*

1781 Savoye de Rollin , *avocat-gén.*

1781 De la Boissiere , *avocat-gén.*

1451 *Parlem. de Bordeaux.* Messieurs.

1766 Le Berthon , *premier président.*

1775 Dufaure de la Jarte , *avoc.-gén.*

1764 Dudon , *procureur-général.*

1783 Dudon , *filis, en surv. avec exerc.*

1780 De Lalande , *avocat-général.*

1476. *Parlement de Dijon. Messieurs.*

1777 Le Gouz de Saint-Seine, *prem. présid.*

1761 Colas, *avocat-général.*

1765 Perard, *procureur-général.*

1783 Poissonnier, *avocat-général.*

1515. *Parlement de Rouen. Messieurs.*

1782 De Pontcarté, *prem. président.*

1763 Grente de Grecourt, *av. gén.*

1765 De Belbeuf, *proc. gén.*

1775 De Belbeuf fils, *avoc. gén. et proc. gén. en surviv.*

1502. *Parlement d'Aix. Messieurs.*

1748 De Glené de la Tour, *prem. prés.*

1775 De Maurel de Callissane, *av. gén.*

1776 Le Blanc de Castillon, *proc. gén.*

1775 D'Eymar de Montmeyan, *av. gén.*

1776 Magalon de Valdardenne, *av. gén.*

1553. *Parlement de Rennes. Messieurs.*

1777 De Catuelan, *prem. prés.*

1775 Du Bourblanc, *av. gén.*

1779 Loz de Beaujours, *av. gén.*

1774 De Caradeuc, *proc. gén.*

1620. *Parlement de Pau. Messieurs.*

1778 Gillet de Lacaze, *prem. prés.*

1775 Delissade, *av. gén.*

1778 De Bordenave, *proc. gén.*

1776 De Faget-Baure, *av. gén.*

1633. *Parlement de Metz.* Messieurs.

1783 Hocquart, *prem. prés.*

1780 Foissey, *av. gén.*

., *proc. gén.*

1784 Depont, *av. gén.*

1422. *Parlem. de Besançon.* Messieurs.

1762 Perreney de Grosbois, *prem. prés.*

1779 M. son fils, *en surviv.*

1758 Bergeret, *avoc. gén.*

1760 Doroz, *proc. gén.*

1778 Bouhelier, *av. gén.*

1781 De Tallenay, *avoc. gén.*

1686. *Parlement de Douay.* Messieurs.

1781 De Polinchove, *prem. prés.*

1785 De Quardeville, *avoc. gén.*

1785 Bruneau de Beaumetz, *proc. gén.*

1775. *Parlement de Nancy.* Messieurs.

1764 De Cœurderoy, *prem. prés.*

1757 De Marcol, *proc. gén.*

1784 de Marcol de Manoncourt, *proc. gén. en surviv.*

1778 Collenel, *avoc. gén.*

1779 Charvet, *avoc. gén.*

 CONSEILS DE FRANCE.

1497. *Grand-Conseil*. Messieurs.

- 1776 Nicolai, *prem. prés.*
 1775 De Vaucresson, *avoc. gén.*
 1775 De Bonnaire, *proc. gén.*
 1783 Maire du Poset, *avoc. gén.*

1657. *Conseil de Colmar*. Messieurs.

- 1776 Le baron de Spon, *prem. prés.*
 1759 Loyson, *avoc. gén.*
 1774 Herman, *proc. gén.*
 1770 Muller, *avoc. gén.*

1660. *Conseil de Perpignan*. Messieurs.

- 1774 De Malartic, *prem. prés.*
 1759 De Lucia, *avoc. gén.*
 1762 De Vilar, *proc. gén.*
 1779 De Noguer d'Albert, *av. gén.*

1530. *Conseil d'Arras*. Messieurs.

- 1754 Briois, *prem. président.*
 1761 Foacier de Ruzé, *avoc. gén.*
 1764 Enlart de Grandval, *proc. gén.*

1768. *Conseil de Corse*. Messieurs.

- 1783 Gautier, *prem. prés.*
 1782 Coster, *proc. gén.*
 1782 Bathier, *av. gén.*

CHAMBRES DES COMPTES.

Chamb. des Comptes de Paris. Messieurs.

- 1768 Nicolaï, *prem. prés.*
 1775 Marié d'Aubigny, *av. gén.*
 1769 De Montholon, *proc. gén.*

Ch. des Comptes de Dijon. Messieurs.

- 1771 De Pradier, *prem. prés.*
 1762 Baron, *avoc. gén.*
 1782 Bouillet d'Arloz, *proc. gén.*
 1782 Boutillon de la Servette, *av. gén.*

Ch. des Comptes de Montpellier. Mess.

- 1772 Claris, *prem. prés.*
 1766 Pitot du Launay, *av. gén.*
 1776 D'Aigrefeuille, *proc. gén.*
 1769 Jouvome, *av. gén.*

Ch. des Comptes de Rouen. Messieurs.

- 1767 Le Couteulx, *prem. prés.*
 1781 Chapais de Marivaux, *av. gén.*
 1777 Marescot, *proc. gén.*
 1782 De la Bucholierie, *av. gén.*

Ch. des Comptes de Grenoble. Messieurs.

- 1775 De Bourchenu, *prem. prés.*
 1784 Barge de Certeau, *av. gén.*
 1774 De Lagrée, *proc. gén.*

*Ch. des Comptes de Nantes. Messieurs.*1773 De Becdelievre , *prem. prés.*1775 Monnier , *av. gén.*1746 De la Tullaye , *proc. gén.*1784 Le Lasseur , *av. gén.**Ch. des Comptes de Nancy. Messieurs.*1756 Le comte de Riocourt , *prem. prés.*1781 M. son fils , *en surviv.*1774 Anthoine , *proc. gén.*1785 Anthoine , *en surviv.*1776 De Maud'huy , *av. gén.**Ch. des Comptes d'Aix. Messieurs.*1775 D'Albertas , *prem. prés.*1767 D'Autheman , *av. gén.*1781 De Saqui de Sannes , *proc. gén.*1782 De Ramuzat , *av. gén.**Ch. des Comptes de Bar. Messieurs.*1775 De la Morre , *prem. prés.*1782 De la Morre d'Herouville , *en surviv.*1770 Mousin de Romecourt , *proc. gén.*1784 Cheppe de Morville , *proc. gén.**Chamb. Ducale de Nevers. Messieurs.*17 Dubois , *prem. prés.*1778 Parmentier , *av. et proc. gén.*

COURS DES AIDES DE FRANCE.

Cour des Aides de Paris. Messieurs.

- 1775 Barentin, *prem. prés.*
 1751 Clement de Barville, *av. gén.*
 1778 Hocquart, *proc. gén.*
 1779 Dambrey, *avoc. gén.*
 1785 Berthier de Sauvigny, *av. gén.*

Cour des Aides de Bordeaux. Messieurs.

- 1778 Duroy, *prem. prés.*
 1768 Caila, *avoc. gén.*
 1775 Maignol, *proc. gén.*
 1768 Douat, *avoc. gén.*

Cour des Aides de Clermont. Messieurs.

- 1783 Guerrier de Bezunce, *prem. prés.*
 1780 De Champfour, *proc. gén.*
 1779 Dijon, *avoc. gén.*
 1780 Caillet de Begon, *av. gén.*

Cour des Aides de Montauban. Mess.

- 1755 de Pulignieu, *prem. prés.*
 1767 De Boisson, *av. gén.*
 1767 De Parouty, *proc. gén.*
 1768 De Cazabonne, *av. gén.*

COUR DES MONNOIES
DE FRANCE.

- 1781 Thevenin de Tanlay , *prem. prés.*
1768 De Lignac , *av. gén.*
1784 De Bourdelois , *proc. gén.*

HOTELS DES MONNOIES
DE FRANCE.

Avant l'édit de juin 1738 , il y avoit dans le royaume trente hôtels des Monnoies où l'on fabriquoit des especes. La monnoie d'Angers ayant été supprimée à cette époque, le nombre s'en trouva réduit à vingt-neuf. Une nouvelle suppression de treize monnoies , ordonnée par l'édit de février 1772 , les réduisit à seize ; mais la monnoie de Toulouse ayant été retablie depuis par une déclaration du 22 septembre de la même année, les hôtels des monnoies qui subsistent aujourd'hui , sont au nombre de dix-sept. En voici le tableau, avec la marque qui caractérise la monnoie qu'on y frappe.

Paris.	A Bayonne.	L Aix.	&
Rouen.	B Toulouse.	M Metz.	AA
Lyon.	D Montpel.	N Strasb.	BB
La Roch.	H Perpig.	Q Lille.	W
Limoges.	I Orléans.	R Pau.	<i>Vache</i>
Bord.	K Nantes.	T	

On a cependant conservé les juridictions des monnoies qui ont été supprimées, l'existence des officiers qui les composent ayant été jugée nécessaire pour maintenir, dans les provinces où elles sont établies, l'exécution des ordonnances et réglemens concernant les monnoies et la police des communautés qui fabriquent des ouvrages d'or et d'argent, en tout ce qui est de la compétence de la cour des monnoies. Les villes où ces juridictions subsistent, sont :

Caen.	Dijon.	Amiens.	Rennes.
Tours.	Reims.	Bourges.	Besançon.
Angers.	Troyes.	Grenoble.	Nancy.

UNIVERSITÉS DU ROYAUME.

On distingue en France deux especes d'universités ; les universités simples et les universités fameuses : on entend par universités fameuses, celles qui ont le privilege de nommer des gradués aux collateur et patrons par leurs lettres ; il

n'y a que douze universités en France qui ayent droit de donner des lettres de gradués nommés pour requérir des bénéfices ; Paris , Reims , Orléans , Bourges , Angers , Poitiers , Toulouse , Montpellier , Caen , Dijon , Bordeaux et Valence ; Douai , Metz , Strasbourg , Besançon , Orange , Aix en Provence , Perpignan , Nantes , ne sont point universités privilégiées , parce qu'elles ne sont pas en pays de concordat , et que l'expectative des gradués n'a pas lieu dans les provinces où elles sont. Avignon , par la même raison , ne devoit pas être non plus une université privilégiée ; cependant , quoique les gradués de ces universités n'aient pas droit de requérir en vertu de leurs grades , ils jouissent des autres privilèges des gradués , & notamment de celui de posséder des cures de villes murées. Régulièrement une université , pour être fameuse , doit avoir une faculté des arts , avec une des trois facultés supérieures ; cependant à Orléans , il n'y a que la faculté de droit , et à Valence les facultés de théologie , de droit et de médecine ; il n'y a point de faculté des arts dans l'une ni dans l'autre de ces universités , qui néanmoins sont au nombre des privilégiées.

On compte en France 24 universités , qui sont :

1409 Aix , les quatre facultés.

- 12.. Angers , *les quatre facultés.*
 1303 Avignon , *les quatre facultés.*
 1292 Besançon , *les quatre facultés.*
 1441 Bordeaux , *les quatre facultés.*
 1463 Bourges , *les quatre facultés.*
 1431 Caen , *les quatre facultés.*
 1332 Cahors , *les quatre facultés.*
 1722 Dijon , *le droit seulement.*
 1559 Douai , *les quatre facultés.*
 1180 Montpellier , *les quatre facultés.*
 1572 Nancy , *les quatre facultés.*
 1460 Nantes , *les quatre facultés.*
 1365 Orange , *les quatre facultés.*
 1302 Orléans , *le droit seulement.*
 Paris , *les quatre facultés.*
 1722 Pau , *les quatre facultés.*
 1349 Perpignan , *les quatre facultés.*
 1431 Poitiers , *les quatre facultés.*
 1572 Metz , *les quatre facultés.*
 1547 Reims , *les quatre facultés.*
 1566 Strasbourg , *les quatre facultés.*
 1215 Toulouse , *les quatre facultés.*
 1339 Valence , *la théologie , le droit et*
 la médecine.

ACADÉMIES DU ROYAUME.

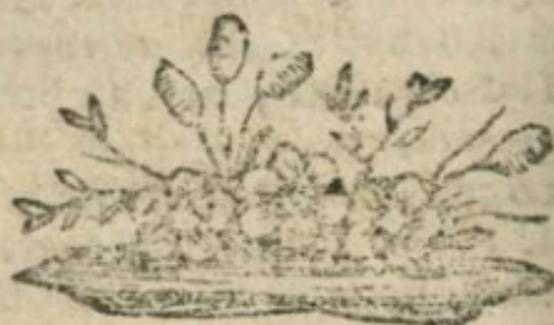
- 1750 Amiens , *sciences , belles-lettres*
 et arts.
 Gossart , *avocat , secrét. perpét.*
 1685 Angers , *acad. roy. des sciences.*
 M. Aveline de Narcé , *prem. secré.*
 perpét.

- 773 Arras, *belles-lettres*.
M. Harduin avocat, *secrét. perp.*
- 749 Auxerre, *sciences, arts et belles-lettres*.
M. Marie de S. Georges, *secrét.*
- 752 Besançon, *arts et belles-lettres*.
M. Droz, *secrét. perp.*
- 773 Besançon, *peinture et sculpture*.
- 766 Beziers, *sciences et bel.-lett.*
M. Bouillet, *secrét. perpét.*
- 712 Bordeaux, *belles-lettres, sciences et arts*.
M. de la Montagne, *secré. perp.*
- 779 Bordeaux, *peint. sculpt. et archit. civile et navale*.
M. Batanchon, *secrét.*
- 762 Bordeaux, *société et académ. de chirurgie*.
M. Mestivier, *secrét.*
- 782 Bourg en Bresse, *société litt.*
M. Riboud, *secrét. perp.*
- 752 Brest, *marine*.
M. de la Prévalaye, *l. d. v. secrét.*
- 705 Caen, *belles-lettres*.
M. de Moysan, *secrét. perpét.*
- 727 Caen, *Palinod, éloq. et poesie*.
- 762 Caen, *société d'agriculture*.
M. Desmoueux, *secrét. perpét.*
- 775 Châlons-sur-Marne, *belles-lettres, sciences et arts*.
M. Sabatier, *secrét. perpét.*
- 773 Cherbourg, *belles-lettres*.
M. Voisin de la Hougue, *secrét.*
- 747 Clermond-Ferrand, *scienc. bell.-lettres et arts*.

- M. Pelissier de Feligonde, *secrét.*
- 1740 Dijon, *sc. bell.-lett. et arts.*
M. Maret, *secrét. perpét.*
- 1724 Lyon, *sciences, belles-lettres et arts.*
M. de la Tourette, *secrét. perpét. pour les sciences.*
M. de Bory, *secrét. perpét. pour les belles-lettres.*
- 1761 Lyon, *société royale d'agricult.*
M. l'abbé de Vitry, *secrét. perpét.*
- 1726 Marseille, *scienc. et bell.-lett.*
M. l'abbé Robineau de Beaulieu, *secrét. perp.*
- 1760 Metz, *scienc. et arts.*
M. Dupré de Geneste, *sec. perp.*
- 1751 Milhaud.
M. l'abbé de Valette Travessac, *secrét. perpét.*
- 1744 Montauban, *belles-lettres.*
M. l'abbé de la Tour, *sec. perp.*
- 1706 Montpellier, *sciences.*
M. de Ratte, *secrét. perpét.*
- 17... Montpellier; *arts.*
M. Gamelin, *directeur.*
- 1750 Nancy, *sciences et belles-lettres.*
M. Pierre de Sivry, *sec. perp.*
- 1682 Nismes, *inscript. et belles-lettres.*
M. Razout, *sec. perp.*
- 1781 Orléans, *société royale d'archit. d'hist. natur. et des arts.*
M. Huet de Froberville, *sec. perp.*
- 1633 Paris, *académie française.*
M. Marmontel, *secrét. perpét.*

- 1663 Paris , *inscript. et bell.-lett.*
M. Dacier , *secrét. perpét.*
- 1666 Paris , *sciences.*
M. le marquis de Condorcet , *sec. perpét.*
- 1648 Paris , *peinture et sculpture.*
M. Pierre , *peintre du roi , direct.*
- 1671 Paris , *architecture.*
M. Sedene , *secrét. perpét.*
- 1748 Paris , *chirurgie.*
M. Louis , *secrét. perp.*
- 1776 Paris , *société de médecine.*
M. Vicq d'Azir , *secrét. perpét.*
- 1761 Paris , *agriculture.*
- 1721 Pau , *sciences et beaux arts.*
M. Délissade , *secrét.*
- 1732 La Rochelle , *belles-lettres.*
M. Seignette , *prem. secrét. perp.*
M. le chev. de Malartic , *sec. perp.*
- 1762 La Rochelle , *société roy. d'agric.*
M. Seignette , *ass. au présid. sec. perpét.*
- 1486 Rouen , *poésie et éloquence.*
M. l'abbé Hamel , *profes. d'éloq. au college royal de Rouen , sec.*
- 1744 Rouen , *sciences , bel.-let. et arts.*
M. Haillet de Couronne , *secrét. perp. pour les belles-lettres.*
M. d'Ambournay , *secrét. perpét. pour les sciences.*
- 1674 Soissons , *belles-lettres.*
M. Charpentier , *secrét. perpét.*
- XIII^e Siecle. Toulouse , *jeux floraux.*
M. Delpy , *secrét. perp.*

- 1746 Toulouse, sciences, inscript. et
belles-lettres.
M. l'abbé de Rey, *secrét. perp.*
- 1751 Toulouse, peint. sculpt. et archt.
M. le chevalier d'Aufrery, *secrét.
perpét.*
- 1761 Tours, agriculture.
M. l'abbé Rouere, *secrét. perpét.
du bureau de Tours.*
M. Poquet de Livoniere, *secrét.
perpét. du bureau d'Angers.*
M. l'abbé de Moncé, *secrét. perpét.
du bureau du Mans.*
- 1695 Ville-Franche, sciences, belles-
lettres & arts.
M. Pezant, *secrét. perpét.*



COLONIES FRANÇAISES.

I. ISLE DE SAINT-DOMINGUE.

Tableau Chronologique des Gouverneurs.

Long-temps les Gouverneurs n'exercerent leur autorité que sur l'isle de la Tortue et sur celle de S. Domingue. Le Comte de Blénac a été le premier Gouverneur général des Isles sous le vent de l'Amérique. Ces officiers ont rempli jusqu'en 1707 les fonctions d'Intendant : on voit cependant, dès 1704, M. Deslandes, Commissaire ordonnateur, en réunir les fonctions à sa Charge.

Messieurs,

- 1653 Defontenay.
- 1659 Deschamps Sieur de Moussac.
- 1665 Dogeron de la Bouère.
- 1676 De Pouancey.
- 1683 De Cussy.
- 1691 Ducasse.
- 1703 Auger.
- 1707 Le Comte de Choiseul-Beaupré.
- 1714 Le Comte de Blénac.
- 1716 Le Marquis de Châteaumorand.
- 1719 Le Marquis de Laugel.
- 1725 Le Chevalier de Rochalard.
- 1730 Le Marquis de Vienne.
- 1733 Le Marquis de Fayet.
- 1735 Le Marquis de Larnage.

- 1748 Le Chevalier de Conflans.
 1752 Le Comte du Bois de la Mothe.
 1755 Le Marquis de Vaudreuil.
 1757 Bart.
 1761 De Bory.
 1762 Le Vicomte de Belsunce.
 1764 Le Comte d'Estaing.
 1766 Le Prince de Rohan.
 1770 Le Comte de Nolivos.
 1772 Le Chevalier de Valliere.
 1775 Le Comte d'Ennery.
 1777 Le Comte d'Agoult.
 1781 De Belcombe.
 1785 Le Comte de la Luzerne, *Gouvern.
 génér. actuel.*

Tableau honol. des Intendans, Messieurs.

- 1707 Mithon.
 1722 De Montholon.
 1730 Duclos.
 1736 De la Chapelle.
 1739 Maillart.
 1752 De la Porte Lalanne.
 1758 Lambert.
 1759 De Cluny, Baron d'Envis.
 1764 Magon.
 1766 De Bongars.
 1771 Vincent de Montarcher.
 1774 Guillemain Delaire.
 1779 Taffart.
 1781 De Bongars.
 1785 De Marbois, *Intendant actuel.*

*Conseil supérieur du Port-au-Prince, MM.
 Gabeure de Vernot, Doyen des Conseillers.*

De la Mardelle, *Procureur-Général.*

Conseil supérieur du Cap. MM.

Trouillet, *Président.*

François de Neuchâteau, *Procu. Gén.*

II. ISLE DE LA MARTINIQUE.

Tableau chronol des Gouverneurs. Mess.

- 1637 Duparquet, *Gouverneur & Sénéchal.*
 1653 Duparquet prend le nom de *Général.*
 1656 Dyel de Vaudroque.
 1664 Pronville, *Seigneur de Tracy.*
 1669 Le Marquis de Boas, *Gouv. gén.*
 1677 Le Comte de Blénac.
 1691 Le Marquis de Ragny.
 1697 Le Marquis d'Amblimont.
 1701 Le Comte Desnots.
 1703 De Machault.
 1711 De Phelipeaux.
 1715 Le Marquis Duquêne.
 1717 Le Marquis de Lavarenne.
 1717 Le Chevalier de Feuquieres.
 1728 Le Marquis de Champigny.
 1742 De Caylus.
 1750 De Bompar
 1757 Le Marquis de Beauharnais.
 1761 Levassor de la Touche.
 1763 Le Marquis de Fénelon.
 1765 Le Comte d'Ennery.
 1771 Le Chevalier de Vallieres.
 1772 Le Comte de Nozieres.
 1776 Le Comte d'Agoult.

- 1777 Le Marquis de Bouillé.
 1782 Le Vicomte de Damas, Gouvern.
 Lieut. gén.

Tableau des Intendans de Marine. Mess.

- 1670 Pelissier, Direc. gén. de la Comp.
 1675 Patoulet, Intendant.
 1682 Begon.
 1685 Dumaitz de Gompny.
 1696 Robert.
 1706 Arnoult de Vaucresson.
 1717 Ricouart.
 1718 De Silvecanne.
 1719 Bernard.
 1723 Blondel de Jouvencourt.
 1728 Pannier d'Orgeville.
 1738 De la Croix.
 1744 De Ranché.
 1750 Hurson.
 1755 Lefebvre de Givry.
 1759 Le Mercier de la Riviere.
 1764 Le Président de Peynier.
 1772 Le Président de Tascher.
 1777 D'Eu de Mondenois, Commissaire
 général, Président du Conseil, en
 l'absence de M. l'Intendant
 1780 Le Président de Peynier.
 1784 De Vievigne, Commissaire génér
 faisant fonctions d'Intendant, Pré-
 sident du Conseil.

Commissaires de la Marine. Messieurs.

- 1726 Marin, Commissaire et Contrôleur.

- 1736 De Givry , Commissaire.
 1741 Touzai , Contrôleur.
 1743 Lemoine , Contrôleur.
 1749 Cazotte , Contrôleur.
 1761 Guignard , Commiss. et Contrôl.
 1769 Bilidentis Dupradel , Commissaire.
 De la Croix , Commiss. gén.
 1777 d'Eu de Mondenois , Comm. gén.

Tableau des Procureurs Généraux. Mess.

- 1675 Alexandre Lhomme.
 1654 De Vieillecourt.
 1657 Lemerle
 1713 Laurenceau d'Hauterive.
 1721 Perinelle Dumay.
 1738 De Girardin.
 1751 Malherbe de Champalig.
 1762 Rampont de Surville.
 1784 De la Vigne Bonnaire.

Conseil supérieur. Messieurs.

- 1754 Clarck , Doyen.
 1784 De Lavigne Bonnaire , Proc. Gén

III. ISLE DE SAINTE - LUCIE. Mess.

- De la Borie , † Gouverneur.
 Manoel , † Commandant particulier.
 Thomé , Commissaire des Colonies, en fonc-
 tions de Commiss. gén. Ordonn.

IV. ISLE DE TABAGO. Messieurs.

- Le Vicomte d'Arrot , † Gouverneur.

Jobal , † *Commandant particulier.*
 Lequoy de Montgirault , *Ordonnateur.*

V. ISLE DE LA GUADELOUPE. *Messieurs,*

Le Baron de Clugny , † *Gouverneur.*
 Le Comte de Tilly , † *Comm. en second.*
 Descoudrelles , † *Commissaire particulier*
à Mari-Galande.
 Foulon d'Ecotier , *Intendant.*
 Leblond , *Doyen du Conseil Supérieur.*
 Coquille , *Procureur-Général.*

VI. GUYANE FRANÇOISE. *Messieurs.*

Le Baron de Bessner , † *Gouverneur.*
 De la Valliere , † *Comm. part. à Cayenne.*
 De Préfontaine , *Comm. port. à Couron.*
 Préville , *Comm. des Col. Ordonnateur.*
 D'Huynet , *Comm. des Colonies.*
 Grosous , *Doyen du Conseil Supérieur.*
 *Procureur-Général.*

VII. S. PIERRE ET MIQUELON. *Mess,*

Le Baron de L'espérance , † *Gouverneur.*
 Malherbe , *Comm. des Col. Ordonnateur.*

VIII. SÉNÉGAL.

M. le Chevalier de Boufflers , † *Gouvern.*

IX. ISLE DE FRANCE ET DE BOURBON

Messieurs.

Le Vicomte de Souillac , † *Gouvern. gén.*

Monneron, *Comm. gén. des Col. en fonc. d'Intendant à l'isle de France.*

Motais de Narbonne, *Comm. des Col. en fonc. de Comm. gén. ordonn. à l'Isle de Bourbon.*

Chazal, *Doyen du Conseil Supérieur de l'isle de France.*

Devirieux, *Procureur-Général.*

Motais de Narbonne, *Proc. Général au Conseil Supérieur de l'isle de Bourbon.*

Azema, *Procureur-Général.*

X. PONDICHÉRY. Messieurs.

De Cossigny, † *Commandant.*

Moracin, *Comm. gén. des Col. Ordonn.*

Trésoriers généraux des dépenses de la Marine et des Colonies. Messieurs.

1780 Boutin.

1782 Baudard de S. James.

**VOYAGE PITTORESQUE
ET PHILOSOPHIQUE
D'un Observateur en Europe.**

Description de la République de Gênes.

Dans l'intention où nous sommes de faire parcourir successivement à nos lecteurs les plus riches et les plus belles portions de l'Europe, nous devons commencer par la description d'un Etat Épa

lement intéressant par sa position, ses mœurs, sa constitution, son commerce et son industrie. La République de Gênes, qui, après celle de Venise, est la plus illustre de l'Italie, mérite que nous la passions connoître avant d'entâmer le tableau des empires plus puissans qu'elle; et c'est donner l'idée la plus avantageuse de cette région qu'occupèrent les Romains, que d'y entrer par un côté aussi agréable, et dont la perspective doit nous paroître si flatteuse.

La ville de Gênes est située sur le penchant d'une montagne qui fait partie des Apennins. Bâtie en demi-cercle autour du port, l'inégalité du terrain sur lequel elle est construite, lui donne la forme d'un amphithéâtre; et vue du centre du port à un mille de la mer, elle offre un coup-d'œil magnifique; c'est même la seule manière de jouir de la beauté de la situation singulière de cette ville, qui est très-resserrée par les montagnes, et dont on ne peut estimer la grandeur qu'en la voyant d'un peu loin.

Son Port, l'un des plus beaux de la mer méditerranée, est tourné au midi du côté du levant; il est fermé par une jettée dans la mer; du côté du couchant, par un môle d'une construction solide, à la tête duquel est bâtie une tour très-élevée, qui sert de phare pour éclairer les vaisseaux qui abordent la nuit dans le port dont l'entrée est dangereuse à cause de quelques rochers à fleur d'eau, qu'il faut éviter avec

soin. La tour du fanal est élevée sur le même emplacement où étoit la citadelle que Louis XIV avoit fait bâtir pour s'assurer de la ville de Gênes.

Au fond du port, à droite, est un petit port où se rendent les vaisseaux qui déchargent leurs marchandises à Gênes, et ceux qui n'y viennent que pour commercer. Ceux-ci ne paient aucun droit d'entrée ni de sortie, ils ne paient que pour les marchandises qu'ils vendent; et les droits sont alors assez forts. Près de là est la darsène, ou l'arsenal des Galères de la République.

La situation de Gênes, dans un terrain inégal et resserré, fait que les rues y sont très-étroites; il y en a beaucoup qui ont à peine six pieds de largeur, avec des bâtimens à cinq et six étages; et cette disposition les rend obscures et tristes. La plupart sont très-commerçantes et toujours remplies de gens qui vont et qui viennent. Le peu de largeur des rues contribue à faire croire que la population est très-nombreuse; mais on assure que le nombre des habitans, compris les fauxbourgs de Saint Pierre, d'Aréna et de Bisagoro, va à peine à vingt-six mille ames.

Le gouvernement de cette République est aristocratique: le Doge en est le chef. Ce Magistrat est assisté de douze Sénateurs, dont deux portent le titre de Gouverneurs, et restent toujours avec lui dans le Palais public. Cette dignité, comme celle du Doge, ne dure que deux ans; c'est ce

qu'on appelle la Seigneurie. C'est en cette qualité qu'ils donnent audience aux ambassadeurs, qu'ils expédient les lettres aux Princes étrangers, qu'ils remplissent toutes les fonctions de Prince ou de Gouverneur d'Etat, dont ils portent le titre. Quand ils ne sont pas d'accord entr'eux sur quelque objet de l'administration publique, ils s'unissent alors, soit au Collège, soit au Conseil, dont nous allons parler.

Le Collège est composé de huit Magistrats, élus tous les deux ans, et qu'on appelle Procureurs. Ce Corps a l'administration des biens et des revenus de la République, et il se joint à la Seigneurie pour prononcer sur les affaires d'Etat, quand il en est requis.

Le Conseil est composé de la Seigneurie, du Collège, et de cent autres Sénateurs tirés du grand Conseil. C'est le Tribunal suprême de la République pour tout ce qui intéresse les affaires civiles. Les causes criminelles sont jugées par la Seigneurie et le Collège; le Conseil n'en prend connoissance, que lorsqu'elles sont de nature à intéresser l'Etat.

Les Inquisiteurs d'Etat, établis en 1625, sont chargés de veiller à la tranquillité publique, tant en dedans qu'en-dehors de la Ville. Ils ont des espions dans toutes les assemblées, pour découvrir ce qui s'y passe, et leur en faire le rapport. Ces Magistrats tiennent des notes des inclinations marquées des particuliers, et ils s'en

servent utilement au besoin. En matière d'Etat, leurs jugemens sont souverains, et toujours très-sévères.

Le grand Conseil est composé de la Seigneurie et de quatre cents nobles Sénateurs élus annuellement. Ces Magistrats doivent être âgés au moins de vingt-cinq ans. Pour établir une nouvelle taxe, il faut que les quatre cinquièmes des suffrages soient d'accord. Cet illustre Corps, le premier de la République, décide de tout ce qui concerne la paix et la guerre; et il dispose aussi des principaux emplois.

Le Doge, choisi parmi les Sénateurs, doit être âgé au moins de cinquante ans, né en légitime mariage, noble, citoyen de Gênes, et assez riche pour soutenir son état avec dignité. Il n'a par lui-même aucune autorité, qu'autant qu'il est uni au Corps de la Seigneurie dont il est le chef. Il semble même qu'il ne puisse jouir des honneurs dus à son rang, que sous les yeux de la République, et de son consentement: il ne peut recevoir aucune visite, même de politesse, qu'en présence des deux Sénateurs qui logent avec lui au Palais, et qui sont toujours dans son appartement.

Les deux années de son gouvernement finies, un Secrétaire de l'assemblée lui dit au nom de la République: *Puisque Votre Sérénité a fini son tems, que Votre Excellence se retire à son logis.* On voit par cette formule, que l'on donne au Doge le titre de Prince Sérénissime, et

aux autres Sénateurs celui d'Excellence. Leurs femmes jouissent de la même prérogative. Ce compliment fini, le Doge part sur le champ ; arrivé à la porte du Palais, il remercie les Sénateurs et les Procureurs qui lui ont fait compagnie pendant le tems de sa souveraineté ; il quitte les marques de sa dignité, et se retire dans sa maison. On examine ensuite son administration, et si elle est approuvée, il est fait Procureur à vie.

Pendant la vacance de cette haute Magistrature, c'est le plus ancien des Sénateurs qui se charge du timon des affaires : c'est par son ordre que l'on convoque le grand Conseil, qui choisit quinze personnes dignes d'être élues à la dignité de Doge ; le nom de ces quinze candidats est porté au Conseil secret, qui réduit le quinze à six. La liste de six est reportée ensuite au grand Conseil, qui choisit parmi eux celui qui doit être Doge.

Aussi tôt qu'il est élu, on lui met la couronne sur la tête et le sceptre à la main. Cette cérémonie tire son origine du Royaume de Corse dont la République fut long-tems souveraine. Les vêtemens de cérémonie de ce Magistrat sont une longue robe à l'antique, de velours ou de damas cramoisi, et un bonnet en pointe de même, avec une espèce de corne au-devant qui sert à le lever de dessus sa tête. Les Procureurs et les Sénateurs portent des robes de damas noir, mais sans bonnet ducal.

Le Doge est ordinairement vêtu de cramoisi ; l'habit, les bas, les souliers même, tout est de cette couleur. Son cou est environné d'une grande cravate de dentelle, et sa tête est décorée d'une longue perruque. La porte de ses appartemens est gardée par deux Huissiers revêtus d'habit d'ordonnance. Il y a aussi dans le Palais un détachement de Suisses répartis en différens postes,

Les revenus de la République suffisent à peine à ses dépenses journalières ; ils ne montent pas à six millions de livres ; et c'est avec ces modiques ressources qu'elle entretient sur pied six mille hommes de troupes. Mais la Noblesse est d'une richesse immense. Plusieurs citadins ont fait des fortunes considérables, qu'ils entretiennent par le commerce. La plus grande partie de ces richesses sont en argent comptant, placé à gros intérêt sur toutes les banques de l'Europe. Les uns et les autres aident considérablement la République dans le besoin. En 1746, époque de la guerre des Autrichiens, la République arma trente mille de ses sujets ; et ce furent les particuliers qui firent la plus grande partie des frais de cet armement.

La Noblesse de Gênes est distinguée en portique vieux et en portique moderne : c'est par ce nom que l'on distingue l'ancienne, composée de vingt-huit familles, de la nouvelle, composée de plus de quatre cents. Quoique ces noms soient odieux

dans le centre de la République, ils affectent cependant les uns parmi les autres des distinctions qui font assez sentir que l'ancienne Noblesse se considère comme fort supérieure à la nouvelle. La loi veut que l'on élise le Doge alternativement dans les deux portiques ; et les Sénateurs qui composent le grand Conseil, doivent être pris indistinctement dans tout le corps de la Noblesse.

Les maisons de Gênes sont toutes très-élevées, et les appartemens les plus sains sont au troisième ; elles sont couvertes de toits plats ; quelques-unes sont terminées par des terrasses couvertes de plomb ou d'une pierre noirâtre, qui ressemble beaucoup à l'ardoise, mais beaucoup plus solide. C'est sur ces terrasses que les femmes, sur-tout celles des marchands et des artisans, qui sortent peu, vont prendre l'air pendant la nuit : elles y forment des petits jardins avec des caisses et des pots remplis de fleurs.

La jalousie, dont on accuse les Italiens, est, dit-on, une maladie naturelle à ce beau pays ; à en juger par les usages observés par ceux qui sont faits pour donner leçon aux autres, on n'en croiroit rien. A Gênes, les maris paroissent plus commodes qu'à Paris même. Rarement on les voit chez leurs femmes, et quand on les y rencontre, ils y ont l'air de peu s'intéresser à ce qui s'y passe. Mais ce que l'on y trouve toujours et à toute heure, enfin ce qui ne quitte jamais les dames, ce sont

les *cicisbei*, ou galans nécessaires. C'est une affaire que le choix d'un *cicisbeo*. Aussi-tôt qu'il est question de marier une fille noble, et que les articles du mariage sont arrangés, on songe, d'accord avec le futur époux, à la pourvoir d'un *cicisbeo* qui soit agréable aux parties contractantes. Ils sont communément de l'âge du mari, quelquefois plus jeunes, mais toujours de son rang. Leur occupation est d'accompagner par-tout la dame à laquelle ils sont attachés; à la messe, à la promenade, aux assemblées, aux spectacles. Une femme ne va jamais sans son *cicisbeo*; il aide même à l'habiller, il est son confident nécessaire; et, comme il ne va chez elle que pour la servir, il a droit d'y entrer à toute heure et en tout tems. Cet usage doit sa naissance à la jalousie des maris, qui choisissoient un ami intime, de la discrétion duquel ils étoient sûrs, et qui étoit un gardien incorruptible de l'honneur conjugal. Mais, comme tout dégénère en abus, ce n'est plus actuellement la même chose. Il faut que le *cicisbeo* soit aussi agréable à la femme qu'au mari: une fois choisi, il est rare qu'on le change; et si, dans la suite, il vient à déplaire à la femme, elle est fort à plaindre d'avoir à souffrir les assiduités d'un homme qui ne la quitte pas plus que son ombre. C'est sur-tout à Lucques que le *cicisbeat* est en grand honneur. On en voit communément qui ont quarante à cinquante ans de service, et

qui sont à l'extérieur aussi empressés auprès de leurs femmes que les plus jeunes. L'usage est qu'ils accompagnent leur dame lorsqu'elle va à confesse ; ils sont alors chargés de garder l'éventail , les gands , le livre de prières , et le petit chien.

Le peuple , qui n'entend rien à ce raffinement , n'a pas admis les *cicisbei* , et il regarde leur établissement parmi ses maîtres comme un très-grand abus : la bonne bourgeoisie même , ce que l'on appelle citadins , ne les souffre pas ; et , si quelque femme plus déliée que les autres , se met sur le ton d'en avoir un , il faut que le mari ait des raisons particulières pour le souffrir , et qu'il veuille être en pleine liberté de la part de sa femme. On compte les citadines à *cicibeo* ; mais le peuple , qui est jaloux sans rougir , ne les tolère pas. De tems en tems les femmes de cet état , qui veulent savoir ce qu'il en est , donnent lieu à des scènes très sanglantes. Un *cicisbeo* du bas étage , qui s'opiniâtre à exercer son emploi , court risque de la vie : et les loix sont assez favorables au mari , que l'on admet à se justifier , en prouvant qu'il a trouvé le *cicisbeo* en flagrant délit , et qu'il a vengé son honneur outragé.

L'industrie à Gênes est dans un état assez florissant. On sait que l'on y travaille la soie avec succès. On compte dans cette ville plus de quinze mille personnes employées à ce travail. Les velours et les damas en sont excellens et renommés. On y fabrique des bas qui sont beaux et bons.

il y a plusieurs ouvriers en marbre, qui le savent fort bien travailler. On y trouve des Menuisiers - Sculpteurs qui entendent fort bien leur métier, et qui savent traiter la partie des ornemens de boiserie avec beaucoup d'élégance et de légèreté. On y fait des fleurs artificielles, connues dans toute l'Europe : mais cette industrie a passé dans la plupart des villes d'Italie ; et c'est ce qui fait que Gênes n'a plus autant de débit de cette petite marchandise. Les oranges, les citrons, les limons et les ponceuses forment encore une autre branche de commerce assez considérable. Ils les font passer crus et confis dans une grande partie de la France. Ils ont aussi des cédrats, fruit de cette classe dont le parfum est excellent, mais en moindre quantité qu'à Florence, où ils sont les meilleurs de l'Italie. Ces arbres, toujours verts et chargés en même tems de fleurs et de fruits, font tout l'agrément de leurs jardins, et y prennent la forme que le propriétaire juge à propos de leur donner.

Les palais et les maisons sont meublés avec beaucoup de magnificence. S'il y a quelque représentation à faire aux Gênois sur ce sujet, c'est que leurs meubles sont trop riches : il est vrai qu'ils servent très-rarement, et qu'ils sont plutôt destinés à la parure qu'à l'usage. Il est très-rare que les beaux appartemens d'un Seigneur Gênois soient ouverts et fréquentés, si ce n'est dans quelque occasion solennelle,

tel qu'un mariage, une promotion à quelque charge considérable dans l'Etat. Dans ces occasions on étale tout ce qu'on a de plus magnifique et de plus brillant.

Tous les Nobles qui ont quelque part à l'administration publique, sont vêtus de noir, avec le petit manseau de soie, et la perruque longue. Tous les gens de Justice, même les subalternes, portent ce habillement. Les dames sont vêtues à la Française, et suivent le plutôt qu'elles peuvent les nouvelles modes qui viennent de Paris. Comme elles sont fort riches, elles ont beaucoup de diamans et d'autres bijoux, et elles portent de très-belles étoffes. Les hommes font sur-tout de grandes dépenses en tabatières riches, qu'ils tirent de Paris, comme la plupart des autres objets de leur luxe et de leurs commodités.

Les citadines suivent autant qu'elles peuvent les usages des dames Gênoises : comme elles n'ont pas toujours la chaise à porteur quand elles sortent, elles se couvrent la tête et les épaules avec une grande pièce de taffeta noir ou de toile peinte, qui leur sert de voile. Les femmes du peuple sont vêtues de corsets et de jupes légères, sans autre coiffure qu'une espèce de voile qu'elles jettent sur leur tête quand elles sortent. Elles portent leurs cheveux astachées en rond derrière la tête avec de grandes aiguilles d'argent. Les Négocians et les artisans s'habillent comme bon leur semble, et sortent tous avec l'épée au côté.

Population de la France.

Nous avons maintenant sur la population du Royaume, des connoissances beaucoup plus sûres et plus exactes qu'autrefois, et c'est l'effet des soins du Gouvernement. Il n'étoit pas possible, sans doute, de faire le dénombrement général d'un si vaste pays; il étoit encore moins praticable de le renouveler chaque année. Mais, après en avoir donné des parties en différens lieux, on a comparé le résultat avec le nombre des naissances, des morts et des mariages; et ces rapports, confirmés jusqu'à un certain point par les expériences faites en d'autres pays, ont établi une mesure de comparaison, à laquelle il est raisonnable d'avoir confiance.

L'indice le moins incertain est celui qui résulte du nombre des naissances. Une maladie épidémique, une émigration, peuvent occasionner des différences passagères dans l'étendue de la mortalité; d'ailleurs, il arrive souvent que les Curés des Paroisses de campagne négligent de faire mention sur leurs registres des enfans morts en très-bas âge, lorsque ces enfans appartiennent à de pauvres paysans, et qu'on est ainsi moralement assuré de l'inutilité de leur extrait mortuaire.

Le nombre des mariages a paru de tout temps une mesure de comparaison très-imparfaite; et la dépravation des mœurs a dû fortifier cette opinion.

Enfin le rapport entre le nombre des naissances et celui des habitans, n'est pas le même dans toutes les parties d'un Royaume. Les occupations utiles que le luxe et les richesses des grandes Villes rassemblent, y attirent un grand nombre d'habitans nés dans d'autres lieux; et la population doit alors s'écarter davantage du nombre des naissances. C'est tout le contraire dans les villages dénués de ressources, parce qu'un grand nombre d'indigens s'en éloigne à l'âge où ils peuvent gagner leur vie par le travail. Les différens degrés de salubrité du pays changent aussi les rapports communs entre le nombre des naissances et celui des habitans. Ainsi par-tout où la mortalité est constamment plus accélérée, le nombre des naissances répond à un moindre nombre d'habitans, que dans les lieux où l'air et le climat n'abregent pas la vie des hommes. Cependant toutes les différences que nous venons d'observer, et d'autres encore, acquierent une sorte d'uniformité, quand on les considère en masse, et dans l'immense étendue d'un Royaume tel que la France. Ainsi, l'on a pu, d'après diverses recherches, se former une mesure générale de comparaison. Le nombre des naissances est à celui des habitans, d'un à vingt-trois et vingt-quatre, dans les lieux contrariés par la nature, ou par des circonstances morales. Ce même rapport, dans la plus grande partie de la France, est de 1 à 25, 25 et demie et 26. Enfin,

ans les villes, selon leur commerce et leur étendue, chaque naissance répond à 27, 28, 29 et jusqu'à 30 habitans, à davantage, même pour la Capitale,

Au milieu de ces variétés, les opinions ne peuvent pas être réunies sur la proportion précise que l'on doit adopter, pour juger de la population sur le nombre des naissances, et ayant nous-mêmes hésité entre 25 et demi et 26, nous prendrons ici un terme moyen. Ainsi, pour évaluer la population du Royaume, nous multiplierons les naissances par 25 trois quarts.

Le dernier tableau complet qui soit parvenu à notre connoissance, est celui de 1780,

En 1780, les naissances se montoient

à	989,306.
Celles de 1779, à	956,667.
Celles de 1778, à	932,800.
Celles de 1777, à	998,191.
Celles de 1776, à	939,074.
Celles de 1775, à	934,480.
Celles de 1774, à	949,608.
Celles de 1773, à	900,488.
Celles de 1772, à	965,580.
Celles de 1771, à	913,214.
Total	<u>9,409,338</u>

Ce qui fait pour l'année commune des vies 948,935.

Le nombre des morts, pendant ce même intervalle, s'est monté à 8,184,918.

Ce qui fait, pour l'année commune des vies 818,491.

Le nombre des mariages, pendant ces dix années, s'est monté à . 2,137,740.

Ce qui fait, pour l'ann. comm. 213,774.

Les naissances, multipliées par 25 trois quarts, représenteroient 25,229,075 individus; et en multipliant les morts par 25 trois quarts, et les mariages par 113 un cinquieme, on trouveroit à peu près le même nombre.

Si, au lieu du tableau précédent, composé de dix années, on arrêtoit seulement son attention sur les cinq dernières, 1776, 1777, 1778, 1779 et 1780, on trouveroit que, pendant cet intervalle, le nombre des naissances s'est élevé à 4,816,038 : ce qui fait pour l'année commune 963,207.

Et ce nombre, multiplié par 25 trois quarts, donneroit un total de 24,802,580 individus.

Révolutions dans le taux de l'intérêt de l'argent.

Au commencement du dix-septieme siecle, l'intérêt de l'argent étoit, par toute l'Europe, de 10 à 12 pour cent, excepté dans la Hollande, où en 1621, il n'étoit qu'à 6. Au commencement de ce siecle, il étoit, dans ce dernier pays, à 1 et demi et 1 trois quarts pour cent; jamais ce taux n'y a été plus bas; il y seroit resté probablement, sans les emprunts considérables qui y ont été faits pendant les trente dernières années. On assure qu'en 1779 ceux

faits à Amsterdam , Rotterdam , Middelbourg et Utrecht , montoient à 250 millions de florins ; cette somme s'est beaucoup accrue depuis cette époque. En 1655 , on réduisit en Hollande les intérêts des dettes de l'Etat de 5 à 4 pour cent : ils l'ont été ensuite à 2 et demi , et ils sont encore à ce dernier taux. On estime que depuis la découverte de l'Amérique , l'intérêt de l'argent est tombé de trois quarts dans la Hollande , et de moitié dans le reste de l'Europe.

Exécution des criminels à Londres.

On tient à Londres , huit fois l'année , des assises , pour juger les criminels détenus dans les prisons. Dans ces momens terribles pour les infortunés qui en sont l'objet , on leur fournit tous les moyens de se justifier des crimes dont ils sont accusés. La Loi leur accorde la faculté de répondre à leurs accusateurs , de récuser leurs témoignages en certaines circonstances , et de défendre leur honneur ou leur vie de la manière qui leur paroît la plus convenable. Ces contestations , ces défenses , les Jugemens qui interviennent , tout se passe à huis ouverts , et le public , témoin de ce qui s'y passe , prononce en quelque sorte avec les Juges , l'Arrêt qui fléit l'accusé ou qui le justifie. Si l'évidence du crime n'est pas démontrée aux Jurés , et que le prétendu coupable soit renvoyé absous , celui-ci a le droit de poursuivre

rigoureusement son délateur, et souvent celui-ci est puni de la peine du talion. On ne surcharge point un criminel de nouvelles accusations ; il est puni ou absous du crime dont il est accusé, sauf à lui faire son procès, s'il y a lieu, sur les nouveaux chefs qui surviennent. Un nouveau chef d'accusation ne peut jamais servir de preuves contre l'accusé dans le crime pour lequel il est arrêté ; et les Juges rejettent tout ce qui n'a pas de rapport à cette accusation primitive. Chez cette nation libre et philosophe, la Loi accorde une protection particulière aux étrangers ; et elle veut que, des douze Juges qui doivent prononcer sur le crime d'un accusé, il y en ait six, s'il est possible, de la nation à laquelle appartient l'étranger accusé de quelque crime. Cette même Loi, respectant les droits sacrés de la nature, ne permet ni la violence, ni ces tournures artificieuses qui servent ailleurs à arracher de la bouche d'un malheureux l'aveu du crime que souvent il n'a pas commis. Ici la fortune et le crédit du délateur et de l'accusé n'influent en rien dans le jugement du procès. C'est la Loi qui prononce, et le Juge n'est que son organe. La Sentence de mort est conçue en ces termes : « La Loi dit que tu retourneras à la prison » d'où tu es venu, et de là tu iras à la » place de l'exécution, où tu seras pendu par le cou jusqu'à ce que la mort » s'ensuive ; que le Seigneur ait pitié de » ton ame. » Le Schérif est chargé de

l'exécution ; et la Loi veut que le criminel meure dans les vingt-quatre heures , afin de lui éviter les angoisses qu'occasionne l'idée d'une mort prochaine. Cependant on est dans l'usage de lui donner quinze jours pour se préparer à la mort. Si le criminel est un assassin , il est exposé sur un gibet , enfermé dans un corset de fer , sur le grand chemin , ou près du lieu où le meurtre a été commis , afin de perpétuer la mémoire du crime , et pour servir d'exemple aux autres malfaiteurs. Cependant , on a adopté , depuis quelques quelques temps , l'usage de livrer le corps du criminel aux Chirurgiens qui en font l'ouverture , et une démonstration publique. Les Juges accordent aussi communément aux parens , aux amis , ou aux personnes de la Communion du criminel , la liberté d'enlever son corps , une heure après qu'il a été pendu , afin de lui rendre les honneurs funebres. Il est même d'usage en Angleterre que les parens et amis conduisent les criminels au supplice : ils n'ont pas honte de se faire connoître pour freres , fils , proches parens du défunt ; parce que , dans cette région , peuplée de sages , on est persuadé que toutes les fautes étant personnelles , l'infamie d'un coupable ne doit pas rejailir sur sa famille. Les exécutions ne se font que toutes les six semaines , et chaque fois on conduit toujours plusieurs criminels au supplice. La potence est , pour ainsi dire , la seule peine de mort con-

nue en Angleterre. Cependant on brûle les sacrilèges, et l'on tranche la tête à ceux qui sont convaincus du crime de leze-majesté. Les tortures, employées chez d'autres nations, pour faire parler les coupables, feroient gémir les Anglois, naturellement sensibles aux maux de l'humanité souffrante. La Loi rejette absolument ce moyen d'éclairer la conscience du Juge.

Le spectacle d'une mort prochaine, qui effraie ailleurs les criminels les plus déterminés, ne paroît pas ébranler les Anglois; et ils voient communément la potence avec le plus grand sang froid. Ce hérosisme, qui désigne cependant la férocité la plus sombre, excite la commisération publique en faveur des malheureux qu'on va pendre. Ceux-ci ne font aucune difficulté de se mettre eux-mêmes la corde au cou; ils disposent le nœud sous l'oreille droite, parce qu'on prétend que cela les fait mourir plus vite. Ils baissent leur bonnet jusques sur le bas du menton. Tous sont debout sur la même charrette. Quelques-uns des plus déterminés, peu inquiets sur la suite du spectacle qu'ils donnent au peuple, se rendent au gibet en agaçant la multitude, et en prodiguant les plaisanteries. Le lieu de l'exécution est à Tyburne : là est une potence supportée par deux piliers, toujours prête à recevoir les criminels. Lorsque la charrette y est arrivée, l'Exécuteur attache les cordes à cette potence, et pen-

dant ce temps-là, les Ministres qui exhortent les patients à la mort, et qui récitent avec eux les prieres analogues à la religion de chacun d'entr'eux, se retirent peu à peu sur la charrette la plus voisine. Le valet de l'Exécuteur donne alors un coup de fouet au cheval qui traîne la charrette sur laquelle sont tous les criminels, et aussitôt ils se trouvent tous suspendus par le cou. On les laisse ainsi expirer sans se mettre en peine d'adoucir leurs douleurs, en hâtant, comme en France, leur mort par divers ébranlemens précipités.

Le jour de l'exécution, on sonne la grosse cloche de l'Eglise du S. Sepulchre, afin d'avertir les Fideles de prier Dieu pour l'ame des condamnés. On fait aussi la priere lorsqu'ils passent devant cette Eglise, pour aller à Tyburne.

Il n'y a pas de galeres en Angleterre; mais on condamne communément à être transportés aux isles ceux dont les crimes n'ont pas mérité la mort. Celui qui s'échappe avant l'expiration du terme porté par son Arrêt, est pendu pour ce seul fait.

Spectacle du combat des taureaux en Espagne.

Lorsqu'en Espagne, on veut donner le spectacle d'une course de taureaux, on élève dans une grande place parfaitement carrée, quatre à cinq rangs de gradins décorés de balcons. La gallerie destinée pour la Cour, est très-vaste et magnifi-

quement décorée. Là sont admis les Grands de l'Etat, les Ministres, les Tribunaux supérieurs et les Membres des Académies de la langue Espagnole et de l'Histoire. Les autres balcons sont occupés par une multitude infinie de personnes des deux sexes et de différens états.

La place qui doit servir de lice aux combattans est couverte de sable, et parfaitement unie d'un bout à l'autre. Il est permis à chacun de s'y promener à pied avant que la course commence; on en sort à certain signal, et alors les combattans s'en emparent: ils sont lestement habillés, n'ayant pour tout vêtement qu'une culotte et une courte veste de soie, avec une bande de pareille étoffe qui leur sert de ceinture. Il est permis aux Gentilshommes d'entrer en lice; mais ils sont montés sur de très-beaux chevaux richement caparaçonnés, et suivis de beaucoup de domestiques à pied, qui doivent les secourir au cas que leur cheval s'abatte, ou soit blessé par le taureau. Ces combattans nobles sont vêtus magnifiquement, mais dans le costume ordinaire et coëffés d'un chapeau garni de hautes plumes très-éclatantes. Ils ont pour seule arme une courte lance, armée d'un fer aigu, et avec laquelle il est de leur honneur de tuer le taureau, soit en la lui plongeant dans la gorge, soit en lui perçant le cœur.

On a soin, pour ces sortes de fêtes, de se procurer les taureaux les plus sauvages.

Ils ont été élevés dans des forêts où rarement quelque figure humaine a pu frapper leurs regards; et pour les empêcher même de s'accoutumer à la vue des hommes, on prend la précaution de ne faire voyager ces taureaux que la nuit. Lorsqu'ils sont arrivés, on les enferme dans une espèce de cabane jusqu'au moment du combat, et dans cet instant même, on a encore soin de les aiguillonner pour les rendre plus furieux. Alors, au signal que donne le Roi, et que les tymbales et les fifres annoncent, le Guichetier ouvre la porte de la cabanne, se cache promptement, et le taureau s'élançe dans l'arène tout écumant. Le cavalier l'attend, non pas directement en face, mais un peu à côté de la ligne que l'animal a commencé de décrire, et dont il ne s'écarte jamais. Le Cavalier saisit le moment favorable, et lui porte un coup de lance qui, pour l'ordinaire, est mortel. Quelquefois même il ose jouer avec cet animal furieux, et différer l'instant de sa mort. Quelquefois aussi il se trompe dans sa combinaison, ne s'écarte pas assez de la ligne, et cette méprise lui est toujours funeste. On a vu, dans ces occasions, le taureau renverser le cheval et le cavalier, blesser et quelquefois tuer l'un et l'autre.

Les combattans à pied ne sont armés que d'une petite baguette d'environ une demi-aune de long, au bout de laquelle est un crochet de fer. Ils tâchent de faire

Entrer ce crochet dans quelque partie de la tête du taureau, ce qui redouble encore sa furie. Il revient, et le champion saisit le moment de lui enfoncer un stilet dans la tête ou dans le cœur. On voit souvent de ces hommes attendre de pied ferme, au milieu de la place, le taureau qui vient à eux comme un foudre; et lorsqu'il baisse la tête pour les attaquer, ils profitent de cette attitude, placent leur pied gauche entre ses cornes, et lui enfoncent dans un œil ou ailleurs la baguette à crochet dont ils sont armés, et sautent légèrement par dessus l'animal.

On voit d'autres champions qui affrontent le taureau le plus furieux, n'ayant dans les mains qu'un petit manteau de soie qu'ils tiennent à-peu-près étendu dans toute sa largeur. Ils l'opposent à ses attaques en effaçant le coup. L'animal fond avec impétuosité sur cette banderolle flottante; il revient; il s'épuise en efforts superflus, et tombe de fatigue sur l'arène: alors le coureur s'élance sur lui et le tue d'un coup de stilet.

Mais lorsqu'avec ces différens maneges on ne parvient pas à tuer le taureau dans l'espace d'un quart d'heure, on fait signe de le mettre à mort avec une large épée qu'on tient prête à cet effet. Un des combattant à pied s'en saisit, se place avantageusement et manque rarement son coup. On fait paroître successivement différens taureaux contre lesquels on s'exerce de ces différentes manières.

Environ une heure après que la course a commencé, on s'rt à toute la Cour, et à tous ceux qui sont admis dans la galerie royale, des rafraîchissemens de toute espece, et avec une telle profusion que chacun peut en faire part aux loges voisines.

Cérémonies des Noces en Westphalie.

Parmi les divers usages singuliers que l'on observe chez les paysans de Westphalie, la manière de célébrer les noces aux environs de Soest, mérite sur-tout d'être connue. La nôce est ordinairement célébrée à la ferme qui doit être habitée par les nouveaux mariés. Les convives s'assemblent de grand matin, les hommes à la ferme du père de l'époux, les femmes et les filles à celle du père de la fiancée. A leur arrivée, on leur sert de l'eau-de-vie et des gâteaux. Pendant ce déjeûné, les filles habillent la mariée, et lui placent sur la tête une couronne qu'elles attachent avec beaucoup de soin. La chute ou le moindre dérangement de cette couronne passeroit pour un mauvais augure. La fiancée étant habillée, on la conduit à l'Eglise; le plus proche parent du marié la prend derrière lui sur son cheval, décoré de beaucoup de rubans et de fleurs. Quand la bénédiction nuptiale est donnée, les paysans qui entourent le marié, lui appliquent des coups de bâtons, afin de lui apprendre que les coups meurtrissent,

et qu'il se garde de battre sa femme. Pour échapper à ce traitement, qui est quelquefois très-rude, le marié se sauve le plus promptement possible à la ferme, où la noce est célébrée. La mariée le suit avec son cortège; arrivée à une petite distance de cette ferme, elle descend de cheval, et l'époux, accompagné d'un ménétrier, vient au devant elle, tenant dans une main un pot de bière, et dans l'autre un pain, garni de quelques pièces d'argent; la mariée en goûte, et le reste avec l'argent, est donné aux pauvres. Cette cérémonie exprime l'obligation où est l'homme d'entretenir sa femme pendant sa vie. Le marié conduit ensuite sa femme à table, la place en haut, et la sert pendant le dîner. Le dîner fini, le plus proche parent du marié conduit la fiancée à la salle du bal, et l'ouvre avec elle: ce qui lui vaut un beau mouchoir de poche qu'il reçoit de la danseuse. Vers la nuit, on ôte à la mariée la couronne qui est remplacée par un bonnet de femme. A cette occasion, les femmes et les filles de la noce font grand bruit; les filles défendent la couronne de la mariée, à laquelle les femmes s'efforcent de mettre un bonnet de leur sexe: à la fin les dernières remportent la victoire, qu'elles signalent par une danse; le marié saisit cette circonstance de gaieté pour enlever sa femme, qu'il conduit dans la chambre nuptiale. Le lendemain matin les convives s'assemblent de nouveau à la maison de

nôce , et après le déjeûné , les jeunes gens des deux sexes conduisent la mariée par tout l'enclos de la ferme de son mari ; les garçons sont munis de fusils et portent un drap blanc , attache à une longue perche ; ils tirent sur ce drap , et tâchent d'y mettre le feu. Cette promenade finie , on se met à table , et la fête est terminée par des présens que les convives font aux nouveaux mariés.

Lettre à Mad. la Marquise de Tr... par M. de Mayer , sur l'origine des Etrennes.

Il faut bien vouloir , Madame , ce que vous voulez. Voici donc ce que je sais sur l'origine des Etrennes qu'on donne , qu'on reçoit , et dont il en est qui , pour un jour , laissent un si long souvenir de O ! pour celles-là que de jolies choses on pourroit dire ! mais vous me réduisez à l'antiquaille : encore une fois la voici.

Dans le siècle dernier un Docteur Allemand , nommé *Lipenius* , a écrit sur les Etrennes ; *Spon* en a parlé au commencement du nôtre avec quelques préjugés favorables. *Lipenius* ne remonte qu'aux Romains. Il pouvoit aller jusqu'aux Grecs , aux Juifs , aux Perses. Ces peuples connoissoient cette coutume aimable de recevoir de ce qu'on estime , et de donner à ce qu'on aime. Ils s'en tenoient aux fruits , aux fleurs , au miel. C'étoient les plus douces productions des campagnes qu'ils habitoient, Les fleurs et

les fruits sont rares en hiver ; c'est en cela que les *Etrennes* devenoient précieuses.

Titus-Tatius, Roi des Sabins qui étoient originaires de *Lacédémone* institua cet usage à Rome quand il y régnoit avec *Romulus*. La vervenne et des branches d'arbres coupées dans un bois dédié à la Déesse *Strenua*, composoient la matière des *Etrennes*. *Strenua* étoit la Déesse de la Force. Un bois coupé dans la forêt qui lui étoit consacrée, annonçoit la galante intention des *Donnans*. Ils vouloient sans doute souhaiter emblématiquement à leurs amis, *force et santé* ; nous n'en disons pas davantage avec tout notre jargon. Le peuple, toujours crédule, croyoit que la vervenne et les branches sacrées procuroient réellement la force et la santé. Les *Druides*, très-enclins à tromper le menu peuple, alloient recueillir au commencement de l'année le guy qu'ils lui distribuoient ; c'étoit l'*étrenne* des Dieux.

Les Romains renoncèrent à des présens qui venoient de si haut. Ils s'en tinrent aux *Etrennes* particulières. C'étoit encore du miel, des dattes, des figues sèches. On étoit encore sobre, et peut être ces fruits étoient-ils d'un prix peu commun. *Lipenius* et *Spon* ont prétendu que par la douceur de ces présens on marquoit le desir que l'année passât doucement. Cette douce conclusion est d'autant plus fade que les Romains joignoient à ces fruits une pièce de monnoie, qui portoit d'un côté la figure de *Janus*, de l'autre celle

d'un Navire (qui fut la forme des premières monnoies). Ovide , qu'il faut avoir lu , et relire quelquefois , tire parti de cette monnoie , à sa manière fine et piquante. Il se fait répondre ainsi par Janus : — Que vous vous tromperiez si vous pensiez que de tous les présens , le miel soit le plus doux , j'ai vu , dès le règne de Saturne , l'or obtenir la préférence , et le temps n'a fait qu'accroître cet amour. Il est déjà parvenu à un tel degré , que je doute qu'il aille au-delà. — Que diroit Ovide s'il vivoit parmi nous ? Ce sont d'autres bagatelles que des monnoies. Notre délicatesse ne permet plus que nous donnions des pièces d'or et d'argent : mais l'ouvrier françois est venu au secours de notre pudeur , et il sait donner à ces mêmes pièces des métamorphoses si heureuses , qu'on peut les recevoir , sourire en les recevant , et même demander tout haut , comme on dit , *mes Etrennes*. On ne dira pas qu'il ne nous reste point , comme vous voyez , de la délicatesse , et sur-tout de la pudeur.

Avec les pièces d'or , les Romains conservèrent l'usage de donner , même dans les tems les plus brillans de leur luxe et de leur mollesse , du miel et des fruits ; ce qui revient assez à nos bonbons qui vont à merveille avec nos bijoux. Les Empereurs recevoient aussi leurs *Etrennes* : le peuple avoit l'honneur de les présenter , telles médiocres fussent-elles. Chacun disoit : *C'est tout ce que je puis* , et

le disoit avec bonne foi. Henri IV étoit bien fait pour introduire cette coutume en France. Auguste aimoit à recevoir les Etrences du peuple : en son absence on les portoit dans le vestibule de son palais ; il les contemploit à son tour, et ce coup-d'œil étoit pour lui, et dans la suite pour Marc-Aurèle, aussi beau que celui de nos porcelaines de Séve, étalées sous les galeries royales. Auguste destinoit cet argent à des statues qu'il plaçoit dans les carrefours. Il me semble que si nos Rois introduisoient cet usage, et, s'ils annonçoient d'avance le personnage à la statue duquel le produit seroit employé, on verroit le degré d'estime que le peuple auroit pour lui par l'abondance ou l'exiguité des Etrences. Cette manière de sonder l'estime publique, seroit la plus sûre et ne ne coûteroit rien au trésor. Le farouche Tibère s'absentoit les premiers jours de l'année, pour se dispenser de recevoir et de donner des Etrences. Il réduisit cette coutume au premier jour du mois de Janvier. Ses successeurs l'ont prolongée jusqu'au septième, et nous avons adopté ce terme, savoir : les trois premiers jours pour les visites de devoir, et jusqu'au huitième pour celles de bien-séance. La matière des Etrences varia à Rome suivant les tems et les lieux. Du tems de Néron on donnoit des perles.

Pendant les premiers siècles de l'Eglise,

nous nous bornions à des complimens et à des vœux ; cela n'étoit pas cher. Les premiers Chrétiens étoient pauvres, et ennemis du faste des Romains.

Voilà ce que les Livres m'ont appris sur les Etrennes, et ce n'est pas grand chose. Mais vous, il vous sera plus aisé de prouver, quand vous le voudrez, qu'elles ont à Paris des suites bien plus douces encore que leur origine. J'ai l'honneur d'être, &c

Signé, DE MAYER.

Chasse aux oiseaux dans les Isles d'Orkney.

On sait qu'un grand nombre d'habitans de chacune des Isles Orkney se nourrit, durant la saison, des œufs déposés par les oiseaux sur les rochers. La manière de les prendre est si périlleuse, qu'il n'y a que le besoin indispensable de la nourriture qui puisse y obliger le pauvre peuple. Les rochers, nommés Copinsha, Hunda, Aoy, Foula st Noss, sont les plus fameux ; et les natifs des environs, les plus habiles et les plus hardis grimpeurs. La hauteur de quelques-uns de ces rochers est de plus de cinquante brasses ; les dehors en sont escarpés, en talut, et remplis de crevasses et d'espèces de petits rebords, où les oiseaux seuls peuvent se reposer et faire leurs nids. L'oiseleur intrépide y monte, passe hardiment d'un endroit à l'autre, prend les œufs et les petits, descend avec la même indifférence.

Dans d'autres endroits, leur entreprise se fait du haut. Ils sont descendus du haut du talut jusqu'à une extrémité avec une corde quelquefois faite de paille, ou de soie de cochon; ils préfèrent même la dernière aux cordes de chanvre, parce qu'elle n'est pas aussi sujette à se couper contre les pointes du roc, et que la première se dénoue. Ils se confient souvent à la force d'un de leurs camarades qui les descend, et qui tient seul la corde; quelquefois aussi la force lui manque, et le malheureux qui est suspendu est sûr, s'il ne se brise pas en morceaux, de se noier dans la mer qui est au bas de ces rocs. La corde est souvent changée d'une place à l'autre, sans qu'elle soit déchargée du poids de l'oiseleur et de son butin. L'homme du haut reçoit un signal convenu à cet effet, attendu qu'il ne peut appercevoir son camarade ainsi suspendu, qui, au moyen d'un bâton, se garantit d'être froissé contre le roc, et s'éloigne des endroits qui pourroient le blesser.

Mais la plus singulière espèce d'oiseau se trouve sur la cime du rocher nommé Noss, séparé de l'isle de Noss, par quelque commotion inconnue, et éloigné seulement d'environ soixante brasses. Il est de la même effrayante hauteur que celui opposé, et une mer agitée les sépare; de sorte que leur intervalle présente un abîme effrayant. Quelque hardi grimpeur a gagné le pied du roc avec un bateau, de-là il a atteint la cime, et a frappé d'é-

ferens pieux dans le peu de terre qui s'y trouve ; des pieux sont également frappés vis-à-vis sur le roc opposé. Une corde est attachée à ces pieux de chaque côté, et une machine, en forme de berceau, qui y est adaptée, y glisse à l'aide d'une corde parallèle attachée de la même manière : de cette sorte l'aventurier se guide à l'autre bord, et rapporte sa proie.

La manière de chasser aux oiseaux dans les Is'es de Feroë est si étrange et si dangereuse, que la description ne peut en être omise ici. La nécessité force les hommes à de bien périlleuses entreprises. Les rochers qui contiennent les objets de leurs recherches sont souvent élevés de deux cens brasses, et ils y parviennent, tant du haut que du bas. Dans le premier cas, les chasseurs se munissent d'une corde de quatre-vingt ou cent brasses de longueur. Le chasseur en attache un bout à son habit et entre ses jambes, se recommande au Tout-Puissant, et se laisse descendre par six autres qui placent un morceau de bois façonné exprès sur le bord du roc, pour garantir la corde du frottement contre les pierres. Le chasseur s'attache, en outre, une petite ficelle, au moyen de laquelle il les avertit de remonter, ou descendre plus bas, ou de le changer de place. Cette dernière opération est accompagnée du plus grand danger, par le détachement des pierres que ce déplacement occasionne, et qui quelquefois tombent sur sa tête, et le tueroient infailli-

blement , s'il n'étoit pas garanti par un bonnet de peau fort épais , qui cependant ne suffit pas toujours contre les gros morceaux de rocher qui se détachent. L'adresse des chasseurs est surprenante ; ils placent leurs pieds contre le talut , et se jettent quelques brasses plus loin d'un œil tranquille , ils cherchent les endroits où les oiseaux ont déposé leurs nids , et les forcent jusques dans leurs retraites. Quand les oiseaux sont dans des creux fort enfoncés , le chasseur alors y descend , se débarrasse de sa corde , la fixe avec une pierre , saisit sa proie , l'attache à sa ceinture , et prend sa course périlleuse. Quelquefois aussi , avec un filet attaché au bout d'un bâton , il attrappe les père et mère que sa présence fait envoler. Quand il a rempli son effrayante mission , il fait un signal à ses camarades , qui le remontent , et partagent un butin si bien gagné. Les plumes sont conservées pour l'exportation ; une partie de la viande se mange fraîche , mais on en fait sécher la plus grande quantité pour l'hiver.

La chasse d'en bas a aussi sa part du danger. Les chasseurs prennent un bateau , avec lequel ils s'approchent du bas du roc ; un des plus hardis , après avoir attaché une corde autour de lui , et s'être muni d'une longue perche garnie par un bout d'un croc de fer , grimpe , ou est aidé par ses compagnons qui le poussent , à l'aide d'une perche , jusqu'au premier endroit où il peut trouver à placer son

pied ; alors , au moyen de sa corde , il
 enlève un de ses camarades. Le reste es-
 enlevé ensuite de la même manière ; cha-
 cun est muni de sa corde et de son bâton de
 chasse ; ils continuent de monter toujours
 par le même moyen , jusqu'à ce qu'ils
 arrivent à la hauteur où se trouvent les
 oiseaux ; alors ils se joignent deux en-
 semble , c'est-à-dire , que l'un s'attache au
 bout de la corde de l'autre , et , dans
 les endroit où les oiseaux ont fait leurs
 nids au-dessous d'eux , il se laisse des-
 cendre , et erre vis-à-vis le talut du roc ,
 pour les chercher , et se confiant entière-
 ment à la force de son camarade , qui le
 remonte ensuite. Mais il arrive quelque
 fois que celui du haut est entraîné par
 le poids , et alors ils périssent inévitable-
 ment ensemble. Ils jettent leurs prises
 dans le bateau qui les suit dans leurs
 courses pour recevoir leur butin. Ils pas-
 sent quelquefois sept ou huit jours dans
 cette dangereuse occupation ; et ils logent
 dans les crévassés que leur présente le roc.

*Remèdes publiés par les Etats-Généraux de
 Bearn contre la morsure des chiens enra-
 gés , et contre celle des serpens & des
 viperes.*

Pour remédier à la morsure d'un chien
 enragé ou de tout autre animal attaqué
 d'hydrophobie ,

1^o. Lavez avec de l'eau de la Reine
 d'Hongrie , la blessure , l'égratignure , ou
 la contusion occa sionnée par la morsure

trempé un morceau de linge dans cette même eau, et approchez le assez d'une lumière, pour que le feu puisse y prendre; puis exposez la blessure à la flamme: répétez ceci trois ou quatre fois.

2°. Préparez une emplâtre de la meilleure Thériaque de Venise, mêlée avec une forte pincée de poudre de vipère, et une semblable quantité de coquilles d'huitres calcinées et mises en poudre: mettez-le sur la blessure; changez-le au bout de deux jours, et appliquez un second emplâtre sur le mal, pendant quatre ou cinq jours, sur-tout gardez-vous bien de mouiller la partie malade, tant que l'emplâtre y est collé,

3°. Aussi-tôt que le premier emplâtre est posé, donnez au malade une dose de thériaque de Venise, de la grosseur d'une grosse fève de marais, délayée dans du vin rouge ou blanc; mêlez-y une grosse prise de poudre de vipère, semblable quantité de poudre de coquille d'huitres. Il faut répéter ceci tous les jours, pendant trois ou quatre jours, ayant soin de faire prendre la dose le matin à jeun, et de ne laisser ni boire ni manger le malade, que deux heures après. La dose doit être diminuée pour les enfans, en raison de leur âge.

Dans le second cas, pour la morsure des serpens ou des vipères,

1°. Tandis que l'on prépare le remède, il faut, s'il est possible, serrer bien fort une ligature au-dessus de la blessure,

pour prévenir le progrès du venin.

2°. Avec un instrument bien affilé, faire une légère incision à la blessure, d'où il sortira quelques goûtes d'eau, puis brûlez-la trois ou quatre fois de la manière indiquée ci-dessus.

3°. Appliquez sur la blessure un emplâtre pareil à celui que nous avons prescrit ci-dessus, avec cette seule différence, qu'en raison de la chaleur occasionnée par la morsure, il faut renouveler la thériaque et les autres ingrédiens de l'emplâtre, trois ou quatre fois par jour.

4°. Après les préparations ci-dessus, il faut pendant trois ou quatre jours, donner au malade la même dose de la même boisson, et de la même manière que nous l'avons indiqué ci-dessus.

Anecdote singulière.

Un jeune Suisse, soldat de recrue, avoit acheté une espèce de plat rond en fer, avec de petits trous percés dans toute sa circonférence. La veille de la bataille de Malplaquet; il voulut le faire coudre au côté gauche de son habit, afin de garantir son cœur. Le tailleur qu'il en avoit chargé, étoit un plaisant qui cousit le bouclier nouveau au derrière de la culotte du jeune soldat. Cependant celui-ci eut à peine le temps de s'habiller, qu'il fallut marcher vers le champ de bataille, sans qu'il eût pu trouver le moment de réparer la bévue supposée du tailleur. Il

ne combattit pas long-temps, et bientôt prenant la fuite, il rencontra devant lui une haie qu'il voulut franchir; mais il s'y accrocha de maniere à ne pouvoir se débarrasser. Les ennemis qui poursuivoient les fuyards, ne tarderent pas à rejoindre notre Suisse. L'un d'eux, en lui poussant un vigoureux coup de baïonnette, adressa le milieu du plat de fer; et, par un effet bien contraire à son intention, il le mit à couvert de l'autre côté de la haie: « Mon tailleur, dit le Suisse, » il a beaucoup d'avantage plus d'esprit » que moi; il connoissoit mieux que » moi-même où il étoit mon cœur, »

S E C R E T S C H I N O I S.

Secret pour conserver les fruits.

Il faut avoir une barrique défoncée d'un côté et bien reliée, dans laquelle on construit un étage qui puisse entrer et sortir librement de ladite barrique; ensuite on mettra sur chaque étage un pouce d'épaisseur de cendre de sarment et de son de seigle mêlés ensemble, partie égale, ou de fougere seche, qui est aussi bonne, sur lesquels étages, ainsi garnis du mélange de cendre ou de fougere, on placera les fruits qu'on voudra conserver; ensuite il faut descendre ladite étagere dans la barrique qu'on couvrira de son

même fond , et qu'on fermera hermétiquement avec de la résine , laquelle barrique doit être mise dans un lieu sec et chaud , et en hiver dans une chambre à poêle , ou chambre à coucher , et on aura soin de re fermer la barrique chaque fois qu'on prendra des fruits.

Secret pour conserver la viande & le gibier.

Il faut mettre dans un grand vase de terre ou de faïence , 30 ou 40 livres de froment , et dans lequel on mêlera une livre de graine de lin ; ensuite on enveloppera le gibier d'ortie , ayant soin d'en mettre entre les cuisses , et dans la gueule ou bec , et on l'entertera dans ledit bled jusqu'à ce qu'il en soit couvert de 3 ou 4 pouces , après quoi on couvrira le tout de feuilles de noyer ou d'ortie.

Le vase doit être dans un lieu froid.

On peut le conserver presque aussi long temps , en l'enveloppant tout simplement avec les orties et feuilles de noyer , en observant que les feuilles de noyer ne touchent point à la chair , parce qu'elle en prendroit le goût ; on se sert de cette dernière méthode pour les transporter ou les envoyer dans les endroits éloignés.

F I N.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans cet Almanach.

<i>ACADÉMIES</i> du Royaume ,	page 91
<i>Assemblée</i> du Clergé de France .	62
<i>Agens généraux</i> du Clergé de France ,	70
<i>Anecdote singulière</i> ,	129
<i>Chambre des Comptes</i> ,	86
<i>Chasse aux oiseaux</i> dans les isles d'Orçney .	133
<i>Chiens enragés. Remede</i> contre leur morsure ,	137
<i>Combats des Taureaux</i> ,	123
<i>Colonies Françoises</i> .	97
<i>Conseils du Roi</i> ,	71
<i>Conseils de France</i> ,	85
<i>Cour des Aides</i> ,	88
<i>Cour des Monnoies</i> ,	89
<i>Députés du Clergé de France</i> ,	68
<i>Ducs & Pairs de France</i> ,	38
<i>Ducs à brevet</i> ,	65
<i>Exécution des Criminels à Londres</i> ,	119
<i>France. Population de ce Royaume</i> ,	15
<i>Gênes. Description de cette République</i> ,	103
<i>Gouvernement des Provinces</i> ,	78
<i>Hôtels des Monnoies de France</i> ,	89
<i>Isles de France & de Bourbon</i> ,	102
<i>Isle de la Guadeloupe</i> ,	ibid.
<i>Isle de la Martinique</i> ,	99
<i>Isle de S. Domingue</i> ,	97
<i>Isle de Ste. Lucie</i> ,	102
<i>Isle de Tabago</i> ,	ibid.

<i>Intendans des Provinces ,</i>	80.
<i>Intérêt de l'argent depuis le dix-septieme siecle ,</i>	118.
<i>Maisons Souveraines de l'Europe ,</i>	17.
<i>Maréchaux de France ,</i>	74.
<i>Précis sur ces Grands-Officiers.</i>	ibid.
<i>Ministres et Secretaires d'Etat ,</i>	71.
<i>Nôces de Westphalie ,</i>	127.
<i>Origine des étrennes ,</i>	129.
<i>Pairs Ecclésiastiques de France ,</i>	38.
<i>Pairs Laïcs ,</i>	40.
<i>Parlemens du Royaume ,</i>	82.
<i>Pondichéry ,</i>	103.
<i>Secrets Chinois ,</i>	140.
<i>Sénégal ,</i>	102.
<i>St. Pierre & Miquelon ,</i>	102.
<i>Universités du Royaume ,</i>	90.
<i>Vipere. Remède contre leur morsure ,</i>	138.
<i>Voyage pittoresque en Europe ,</i>	103.

Fin da la Table.

A P P R O B A T I O N.

J'AI lu , par l'ordre de Monseigneur le
Garde des Sceaux , les *Etrennes Fran-
çaises* , tribut d'un amateur à sa Nation ,
pour l'année 1786 ; et je n'y ai observé
rien qui puisse en empêcher la publication.
Donné à Paris , le 24 de Décembre 1785.

PHILIPPE DE PRÉTOT , des *Ac-
adémies d'Angers et de Rouen.*

Extrait du Privilege du Roi.

PAR Privilege du Roi, du 21 Décembre 1785, enregistré en la Chambre syndicale, le 23 du même mois, il a été permis à Dlle. BEATRIX DE BARLE, de faire imprimer et donner au Public, les *Étrennes Françoises tribut d'un Amateur à la Nation*, de le vendre, faire vendre, et débiter partout le Royaume, pendant le temps de dix années consécutives : Fait défenses à tous Imprimeurs, Libraires et autres personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans le Royaume; comme aussi d'imprimer ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit ouvrage, sous quelque prétexte que ce puisse être, sans permission expresse et par écrit de l'Exposante, ses hoirs ou ayans cause, sous peine de saisie et de confiscation des exemplaires contrefaits, de six mille livres d'amende, &c.

Nota. Il s'est glissé quelques fautes dans cet Ouvrage, que l'on corrigera aisément, Otez, par exemple, les lignes 16, 17, 18 & 19 de la page 20, pour y substituer: Ferdinand-Marie, né 14 Octobre 1784.







